



COMBATTRE
LA HAINE

L'ISLAMOPHOBIE
ET SES RÉPERCUSSIONS
SUR LES MUSULMANS AU
CANADA



Pour des renseignements additionnels, veuillez nous contacter :

Par courriel : RIDR@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité sénatorial permanent des droits de la personne
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.sencanada.ca

Le Sénat est présent sur X : @SenateCA, suivez le comité à l'aide du mot-clic #RIDR

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
MEMBRES DU COMITÉ	6
ORDRE DE RENVOI	8
RÉSUMÉ	9
Liste des recommandations	12
Comprendre la discrimination intersectionnelle	15
Islamophobie fondée sur le genre	15
Race et ethnicité, handicap et orientation sexuelle	17
Faire face aux crimes motivés par la haine.....	21
Incidents récents.....	21
Traumatismes individuels et communautaires	23
Rôle des organismes d'application de la loi et des institutions fédérales dans la lutte contre les crimes motivés par la haine	28
Cadre juridique	28
Programmes de Sécurité publique Canada	28
Rôle des organismes d'application de la loi	31
Lutter contre les stéréotypes et la mésinformation	34
Rôle des médias traditionnels.....	35
Rôle des médias sociaux et d'Internet.....	37
Lutter contre la mésinformation par l'éducation	39
Rôle des institutions fédérales dans la lutte contre la mésinformation et les discours haineux	44
Lutter contre l'islamophobie systémique.....	50
Sécurité nationale	50
Cadre juridique	50
Culture d'islamophobie	51
Profilage à la frontière.....	55
Discrimination dans le secteur caritatif.....	56

Laïcité	62
Discrimination en milieu de travail	66
Système correctionnel fédéral.....	70
Conclusion	73
ANNEXE A – Terminologie	74
ANNEXE B – Témoins.....	77
ANNEXE C – Missions d’étude et Activité de liaison	85
ANNEXE D – Mémoires et preuve additionnelle.....	86
ANNEXE E – Pièces à l’appui	87

REMERCIEMENTS

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) souhaite remercier tous les témoins qui ont comparu dans le cadre de cette étude, ainsi que les nombreuses communautés qui l'ont accueilli dans leurs quartiers, leurs mosquées et leurs écoles.

Témoigner devant un comité parlementaire peut être intimidant, en particulier lorsqu'il s'agit de raconter des expériences traumatisantes. Partout au Canada, les communautés musulmanes ont fait preuve de générosité et de courage en aidant le comité à mieux comprendre les nombreuses façons dont l'islamophobie influe sur leur vie et leur bien-être.

Le comité a été ému par la résilience des communautés musulmanes et espère que le présent rapport servira de fondement à la poursuite de la lutte contre l'islamophobie sous toutes ses formes.

MEMBRES DU COMITÉ



L'honorable
Salma Ataullahjan
Présidente



L'honorable
Wanda Thomas Bernard
Vice-présidente

Les honorables sénatrices et sénateurs



David Arnot



Amina Gerba



Nancy J. Hartling



Mobina S. B. Jaffer



Fabian Manning



Ratna Omidvar

Membres d'office

L'honorable sénateur Marc Gold, C.P. (ou Patti LaBoucane-Benson)

L'honorable sénateur Donald Plett (ou Yonah Martin)

Autres sénateurs ayant participé à l'étude

L'honorable sénatrice Michèle Audette

L'honorable sénatrice Yvonne Boyer

L'honorable sénatrice Bev Busson

L'honorable sénateur Andrew Cardozo

L'honorable sénatrice Jane Cordy

L'honorable sénateur Dennis Dawson (retraité)

L'honorable sénatrice Pat Duncan

L'honorable sénateur Leo Housakos

L'honorable sénateur Victor Oh

L'honorable sénateur Mohamed-Iqbal Ravalia

L'honorable sénatrice Paula Simons

L'honorable sénateur Yuen Pau Woo

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

Robert Mason, analyste

Brendan Naef, analyste

Direction des comités du Sénat

Sébastien Payet, greffier du comité

Barbara Reynolds, greffière à la procédure

Mireille Aubé, greffière à la procédure

Lori Meldrum, adjointe administrative

Marc-André Lanthier, adjoint administratif (jusqu'en septembre 2022)

Lyne Héroux, agente de logistique

Direction des communications du Sénat

Amely Coulombe, agente des communications

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 3 mars 2022 :

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose, appuyée par l'honorable sénateur Wells,

Que le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, conformément à l'article 12-7(14) du *Règlement*, soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les questions qui pourraient survenir concernant les droits de la personne en général;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 12 juin 2025.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Gérald Lafrenière

RÉSUMÉ

Le 29 janvier 2017, 46 personnes ont été attaquées à la grande mosquée de Québec pendant la prière du soir. Six personnes ont perdu la vie, cinq ont été grièvement blessées et nombre de fidèles en sont ressortis fortement traumatisés. Qui plus est, les répercussions psychologiques de la fusillade à la mosquée de Québec continuent de se réverbérer dans les communautés musulmanes d'un bout à l'autre du Canada.

Cette tragédie n'est malheureusement pas restée un incident isolé. En effet, la fusillade à la mosquée de Québec a été suivie d'une série d'autres attentats violents contre des communautés musulmanes, comme à Edmonton, à Saskatoon, à London, à Mississauga et à Toronto.

Les musulmans font partie intégrante de la société canadienne depuis avant la Confédération. Ils représentent maintenant 4,9 % de la population canadienne¹ et continuent de servir les communautés de tout le pays d'innombrables façons. Or, malgré leurs contributions riches et variées à la société canadienne, les musulmans sont souvent injustement calomniés et marginalisés.

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne (le comité) a été consterné d'apprendre que de nombreux musulmans sont victimes d'islamophobie au quotidien, qu'un Canadien sur quatre ne fait pas confiance aux musulmans² et que le Canada est en tête du G7 pour ce qui est des meurtres ciblés de musulmans motivés par l'islamophobie³.

Comment expliquer la montée de l'islamophobie, quels en sont les effets, et comment inverser cette tendance inquiétante? Telles sont les questions qui ont incité le comité à entreprendre une étude sur l'islamophobie au Canada.

Le comité a recueilli des témoignages en rendant visite à des communautés musulmanes établies en Colombie-Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, et en tenant 21 séances publiques au cours desquelles il a entendu un large éventail d'experts et de parties prenantes. Il a aussi reçu des mémoires écrits. Le comité a entendu 138 témoins lors de ses séances publiques, ainsi que de nombreuses autres personnes qui lui ont parlé de manière informelle lors de ses visites dans les communautés de différentes régions du pays.

Le comité souhaite remercier les nombreux témoins qui ont fait part de leurs expériences personnelles de l'islamophobie, y compris les incidents de violence physique, de harcèlement en ligne, d'intimidation et de discrimination. Leur courage mérite d'être reconnu, et leurs expériences exigent de nous que nous agissions.

¹ Statistique Canada, *Le Quotidien*, « [Le recensement canadien, un riche portrait de la diversité ethnoculturelle et religieuse au pays](#) », 26 octobre 2022.

² Sarah Khetty, « [Mémoire sur l'islamophobie au Canada aux fins de l'étude du comité sénatorial](#) », mémoire présenté au comité, 21 septembre 2022.

³ Sénat, Comité permanent des droits de la personne [RIDR], [Témoignages](#), 13 juin 2022 (Mustafa Farooq, chef de la direction, Conseil national des musulmans).

Le comité souhaite remercier tout particulièrement les témoins qui ont raconté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécues. À Edmonton, par exemple, il a entendu les témoignages poignants de musulmanes qui ont été agressées verbalement et physiquement, y compris sous la menace d'un couteau. Ces histoires étaient souvent difficiles à raconter, mais elles ont permis au comité de mieux comprendre les manières complexes par lesquelles l'islamophobie se conjugue avec d'autres formes de préjugés dans la société canadienne.

L'islamophobie est un phénomène complexe qui revêt de multiples formes. En voici une définition tirée de la stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022 :

Racisme, stéréotypes, préjugés, peur ou actes d'hostilité envers des personnes musulmanes ou les adeptes de l'islam en général. En plus de motiver des actes d'intolérance et de profilage racial, l'islamophobie mène à considérer, aux niveaux institutionnel, systémique et sociétal, que les musulmans constituent une menace accrue pour la sécurité⁴.

Le présent rapport fournit 13 recommandations qui s'appuient sur les témoignages reçus, les données examinées et les appels à l'action des communautés musulmanes. Bien qu'il n'existe pas de solution unique au problème complexe de l'islamophobie, les recommandations du comité visent à garantir que les musulmans puissent vivre, travailler et prier en toute sécurité, sur un pied d'égalité avec tous les Canadiens. Le rapport est divisé en quatre grandes sections qui, en fonction des recommandations présentées, décrivent ce que le comité a entendu au cours de son étude et fournissent plus de contexte à propos des recommandations.

La première section du rapport met en lumière la nature intersectionnelle de l'islamophobie. Le comité a appris que l'islamophobie se conjugue avec d'autres formes de préjugés, comme le sexisme, le racisme, le capacitisme et l'homophobie, et donne ainsi lieu à des expériences de discrimination qui sont à la fois uniques et tragiquement prévisibles.

La deuxième section porte sur les crimes haineux et le rôle des organismes d'application de la loi et des institutions fédérales dans la lutte contre ces crimes. Les incidents qui, dans les dernières années, ont pris des musulmans pour cibles, ont choqué par leur violence et ont amené les communautés musulmanes à croire qu'elles sont sans cesse visées par des attaques et qu'elles sont physiquement en danger. Il faut intensifier les efforts pour améliorer les cadres législatifs et politiques qui permettent de protéger les communautés musulmanes.

La troisième section traite du rôle des médias et de la désinformation dans la propagation de l'islamophobie, ainsi que des moyens de lutter contre ce phénomène. Souvent, les médias et Internet amplifient et perpétuent les attitudes haineuses, mais ils ont aussi le potentiel immense de changer les discours néfastes sur la discrimination et la haine. De même, le système d'éducation

⁴ Patrimoine canadien, *Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022*. Pour des détails sur le choix du comité du terme « islamophobie », voir l'[annexe A : Terminologie](#).

est placé devant autant de défis que de possibilités de lutte contre la haine et l'ignorance, car il est à l'image de la société dans laquelle il évolue, tout en pouvant contribuer à la changer pour les générations futures.

La dernière section du rapport décrit les problèmes liés à la discrimination systémique. Trop souvent, les actes haineux isolés sont aggravés par l'islamophobie systémique qui persiste – intentionnellement ou non – dans les lois, les politiques et les pratiques dans un éventail de domaines, notamment la sécurité nationale, la laïcité, la discrimination en milieu de travail et le système correctionnel fédéral. Le comité a entendu, par exemple, de nombreux témoignages selon lesquels les organisations caritatives musulmanes font l'objet de contrôles de l'Agence du revenu du Canada de manière disproportionnée sans preuve démontrant que ces organisations présentaient un risque additionnel. Le gouvernement fédéral doit examiner en profondeur et corriger les préjugés observés dans ce domaine et dans d'autres secteurs du droit et des politiques.

En résumé, l'islamophobie est présente dans la société canadienne et dans bon nombre de nos institutions. Ce constat rend beaucoup de Canadiens mal à l'aise, mais il faut y faire face. Le présent rapport met en lumière de nombreuses expériences personnelles ainsi que les témoignages et les points de vue d'experts offerts au comité, qui soulignent le besoin d'agir de toute urgence pour inverser la trajectoire alarmante de l'islamophobie au Canada.

Le comité presse le gouvernement fédéral et tous les éléments de la société canadienne de poser des gestes concrets en réponse au rapport et aux recommandations ci-dessous.

Liste des recommandations

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada veille à ce qu'une formation obligatoire sur les préjugés inconscients et l'islamophobie soit offerte régulièrement à tous les employés du gouvernement fédéral et de ses agences, et qu'une formation similaire soit offerte aux membres de la magistrature fédérale.

Recommandation 2

Que le ministère du Patrimoine canadien mette au point une campagne multimédia ainsi que des ressources éducatives sur l'islamophobie, qui pourront être incluses dans les programmes scolaires de divers groupes d'âge, de même que de la formation professionnelle au sein de la fonction publique fédérale.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada accorde des fonds supplémentaires pour lutter contre les crimes motivés par la haine, y compris pour :

- soutenir directement les personnes et les communautés touchées;
- soutenir l'élaboration de normes nationales et de formation pour la police, dont de la formation spécialisée pour des unités de lutte contre les crimes haineux;
- fournir plus d'outils et de ressources aux services de police pour les aider à répondre aux crimes haineux et aux incidents motivés par la haine;
- établir une ligne fédérale d'assistance téléphonique pour signaler les crimes haineux, en collaboration avec les responsables des lignes provinciales existantes, faire connaître cette ligne, recueillir et publier régulièrement des données, et former le personnel de la ligne d'assistance pour qu'il oriente les appelants à une foule de services fédéraux et locaux; et
- améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, notamment en simplifiant et en facilitant le processus de demande, en envisageant l'instauration d'un régime de remboursement afin que les communautés aient un accès en temps opportun au financement, et en réduisant l'exigence de partage à 50 % des coûts.

Recommandation 4

Que le ministère de la Justice lance des consultations publiques en mettant tout particulièrement l'accent sur les communautés concernées et qu'il modifie le *Code criminel* afin de créer des infractions particulières pour les crimes motivés par la haine.

Recommandation 5

Que le ministère du Patrimoine canadien entreprenne un examen du rôle et de l'efficacité du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes dans l'accomplissement de son mandat en ce qui concerne la politique de radiodiffusion du Canada, particulièrement au regard de son obligation de tenir compte des besoins, des intérêts et des aspirations des communautés racialisées.

Recommandation 6

Que le ministère de la Justice présente un projet de loi instaurant un mécanisme de traitement des plaintes relatives aux droits de la personne découlant de la haine en ligne semblable à l'ancien article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* pour donner aux plaignants un accès à la justice en temps opportun.

Recommandation 7

Qu'un comité parlementaire entreprenne un examen exhaustif du cadre de sécurité nationale du Canada, comme l'exige la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale*, et que l'examen vise en particulier à garantir une transparence proactive et véritable et à tenir compte de l'islamophobie systémique.

Recommandation 8

Que le ministère des Finances mette à jour l'évaluation nationale des risques inhérents selon une perspective d'islamophobie intersectionnelle.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada présente un projet de loi obligeant l'Agence du revenu du Canada à recueillir et publier des données sur les organismes religieux qui font l'objet d'une vérification et qui voient leur statut révoqué, et à analyser ces données pour mettre au point une stratégie de réduction des partis pris.

Recommandation 10

Que la ministre du Revenu national examine le mandat et le fonctionnement de la Division de la revue et de l'analyse de l'Agence du revenu du Canada en tenant compte des conclusions de l'examen que doit mener l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement.

Recommandation 11

Que le ministère de la Justice présente un projet de loi visant à établir un organisme indépendant chargé d'examiner les décisions de la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada et de rendre rapidement des décisions concernant les appels.

Recommandation 12

Que le ministère de la Justice présente un projet de loi visant à moderniser la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, notamment pour veiller à la prise en considération de l'intersectionnalité et de l'islamophobie.

Recommandation 13

Que Statistique Canada investisse davantage dans la collecte et la diffusion proactives de données désagrégées pour que les décideurs puissent mieux tenir compte de l'intersectionnalité et de l'islamophobie.

Comprendre la discrimination intersectionnelle

Bien que les musulmans partagent une foi monothéiste, ils incarnent une diversité d'identités et d'héritages⁵. Comme l'explique la section suivante, l'un des aspects de l'islamophobie est qu'elle tente de gommer cette diversité, d'amalgamer les musulmans et de réduire les identités musulmanes à des stéréotypes⁶. Cette pratique déshumanisante est non seulement préjudiciable en elle-même, mais elle normalise aussi les actes répréhensibles à l'égard des musulmans⁷.

Les répercussions de l'islamophobie se conjuguent parfois à d'autres formes de discrimination. Ce recoupement touche la façon dont l'islamophobie est vécue et peut aussi exacerber les difficultés que vivent les personnes aux identités marginalisées multiples. Des témoins ont informé le comité que les répercussions de la discrimination intersectionnelle surpassent souvent la somme de ses composantes individuelles⁸.

Par conséquent, pour combattre efficacement l'islamophobie, il convient de reconnaître les expériences des personnes musulmanes aux identités intersectionnelles, dont celles relatives au sexe, à la race, au handicap et à l'orientation sexuelle⁹.

Islamophobie fondée sur le genre

Le croisement entre la foi et le genre, particulièrement pour les femmes musulmanes, pose un ensemble unique de défis qui alimente souvent les comportements discriminatoires et les préjugés. Les symboles visibles de la foi, comme le hijab, accroissent la vulnérabilité aux crimes haineux, à la

⁵ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Neila Miled, conseillère en matière de lutte contre le racisme, Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, Bureau pour un environnement respectueux, équitable, de la diversité et de l'inclusion); RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Sarah Khetty, directrice du marketing, Zabiha Halal).

⁶ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Amin B. Sajoo, chercheur résident et chargé de cours, École d'études internationales, Université Simon Fraser); RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada); RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2022 (Omar Mouallem, auteur, journaliste et réalisateur).

⁷ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada).

⁸ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique);

RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

⁹ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (El-Farouk Khaki, cofondateur, fondateur de Salaam Queer Muslim Community, cofondateur de Canadian Muslim Union, cofondateur du Muslim AIDS Project, membre fondateur de la Muslim Lawyers' Association, El-Tawhid Juma Circle).

discrimination et aux obstacles à l'emploi¹⁰. Ces difficultés peuvent ensuite se traduire par de graves problèmes de santé mentale¹¹.

Kashif Ahmed (président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens) a décrit l'islamophobie fondée sur le genre comme étant le type d'islamophobie le plus courant, les femmes musulmanes étant « les principales cibles lorsqu'il s'agit de violence et d'intimidation¹² ». Cette hostilité a donné lieu à des agressions contre des femmes musulmanes dans diverses villes canadiennes. C'est pourquoi des femmes et des filles, surtout celles qui se font remarquer par leur tenue vestimentaire, ont peur de quitter leur domicile pour aller au travail et à l'école ou de participer à d'autres activités courantes¹³.

Outre la violence physique, les femmes musulmanes font aussi l'objet d'islamophobie sous forme de microagressions¹⁴, notamment de propos blessants, de gestes menaçants, de marginalisation et de discrimination¹⁵. Des témoins ont dit au comité que ces formes de discrimination et de maltraitance se produisaient tous les jours¹⁶. Fatima Coovadia (commissaire, Commission des droits de la personne de la Saskatchewan) a souligné que pour composer avec ces expériences, « [n]ous nous consolons souvent en nous disant que ce pourrait être bien plus grave¹⁷ ».

Les effets profonds de l'islamophobie fondée sur le genre sont tels que certaines femmes envisagent de retirer leur hijab pour améliorer leurs perspectives d'emploi. Les témoins ont fait remarquer que l'islamophobie en milieu de travail n'était pas attribuable à quelques comportements ici et là, mais qu'elle était plutôt systémique et généralisée. Par exemple, Jad El Tal (directeur de la recherche et de la politique, Institut canado-arabe) a informé le comité que les

¹⁰ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kashif Ahmed, président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens); RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Rachna Singh, députée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et secrétaire parlementaire pour les initiatives de lutte contre le racisme); RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Neila Miled, conseillère en matière de lutte contre le racisme, Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, Bureau pour un environnement respectueux, équitable, de la diversité et de l'inclusion); RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Hasan Alam, cofondateur et agent de liaison communautaire, Ligne d'assistance juridique pour l'islamophobie); RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique).

¹¹ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Dunia Nur, présidente et cheffe de la direction, African Canadian Civic Engagement Council); RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Nasra Adem, chef de Black Art Matters, poète, artiste et activiste queer); RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Wati Rahmat, fondatrice et directrice, Sisters Dialogue); RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Dre Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada).

¹² RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kashif Ahmed, président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens).

¹³ RIDR, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Nuzhat Jafri, directrice générale, Conseil canadien des femmes musulmanes).

¹⁴ Les micro-agressions et les préjugés sont des interactions verbales ou physiques subtiles, et bien souvent inconscientes, entre des personnes de races, de cultures, de croyances ou de sexes différents. Voir Gouvernement du Canada, « *Reconnaître et éliminer les préjugés et les micro-agressions en milieu de travail* ».

¹⁵ RIDR, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Ali Abukar, directeur général, Saskatoon Open Door Society).

¹⁶ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Reyhana Patel, directrice des communications et des relations gouvernementales, Islamic Relief Canada).

¹⁷ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Fatima Coovadia, commissaire, Commission des droits de la personne de la Saskatchewan).

femmes arabes au Canada affichaient le taux de chômage le plus élevé par rapport à n'importe quel autre groupe démographique¹⁸.

Enfin, si la plupart des témoins ont parlé de l'islamophobie fondée sur le genre en évoquant les femmes, elle touche aussi les hommes dans des contextes différents. Par exemple, dans le contexte de l'immigration, les stéréotypes occidentaux faisant un lien entre hommes musulmans et problèmes de sécurité sont la cause de leur détention disproportionnée, ce qui renforce les suppositions selon lesquelles ils posent un risque de sécurité¹⁹.

Race et ethnicité, handicap et orientation sexuelle

L'importance de reconnaître la discrimination intersectionnelle va au-delà de la foi et du sexe. Les témoins ont également abordé l'impact disparate de l'islamophobie dans le contexte de la race, du handicap et de l'orientation sexuelle.

Les récentes attaques contre des femmes musulmanes noires à Edmonton et dans d'autres villes canadiennes illustrent le rôle que joue la race dans l'islamophobie. Dunia Nur (présidente et cheffe de la direction, African Canadian Civic Engagement Council) a souligné les difficultés que rencontrent les femmes musulmanes noires lorsqu'elles signalent de tels incidents. Mme Nur a expliqué que lorsque sa famille, des femmes de sa communauté ou elle-même signalent des incidents à la police d'Edmonton, elles se font généralement débouter. Elle a ajouté : « ... nous avons communiqué avec tous les échelons de tous les ordres de gouvernement. Aucune réponse de qui que ce soit²⁰. »

Ces expériences sont aggravées par le sentiment d'exclusion et de marginalisation qu'elles vivent au sein de leurs propres communautés. Mme Nur a expliqué que les femmes musulmanes noires « sont confrontées à des expériences complexes, et qu'elles essaient de trouver un équilibre entre la solidarité avec leurs concitoyens musulmans et la lutte contre le racisme anti-Noir et la violence sexiste au sein de la communauté musulmane²¹ ».

Pour certains musulmans, la religion recoupe l'orientation sexuelle et/ou l'identité ou l'expression de genre, ce qui ajoute à leurs difficultés et influe sur leur bien-être physique et mental, ainsi que sur leur sécurité personnelle. El-Farouk Khaki (El-Tawhid Juma Circle) a fait remarquer que la discrimination, le harcèlement et les menaces sont monnaie courante pour de nombreux musulmans au Canada. Il a toutefois indiqué que les musulmans queers, trans et autrement

¹⁸ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Jad El Tal, directeur de la recherche et de la politique, Institut canado-arabe). Jad El Tal a fait référence à un rapport ayant révélé que les Canadiennes d'origine arabe étaient le groupe qui avait, en 2022, le taux d'emploi le plus bas, soit 68,1 % seulement. Voir Institut canado-arabe, *Employment Barriers Facing Arab Women in Canada*, avril 2022.

¹⁹ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Amy B. Sajoo, chercheur résident et chargé de cours, École d'études internationales, Université Simon Fraser); Catherine Dauvergne, « *Gendering Islamophobia to Better Understand Immigration Laws* », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 13 février 2019.

²⁰ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Dunia Nur, présidente et cheffe de la direction, African Canadian Civic Engagement Council).

²¹ *Ibid.*

« anticonformistes » sont particulièrement susceptibles de subir des préjudices et ne bénéficient pas d'une protection suffisante²².

Les défis de la discrimination intersectionnelle ne sont pas seulement liés à la discrimination subie, mais aussi à l'absence de réseaux de soutien chez les personnes touchées. El-Farouk Khaki a souligné que certaines personnes ont tendance à normaliser les comportements discriminatoires au lieu de les dénoncer, en particulier les musulmans queers et trans qui ne savent pas toujours où trouver de l'aide. Selon lui, ces derniers ont de la difficulté à trouver quelqu'un qui peut comprendre la complexité de leur situation. Comme il l'a dit : « À qui voulez-vous vous adresser, qui va parfaitement comprendre ce que vous vivez en tant que musulman, en tant que personne queer ou trans et en tant que personne racialisée? Il n'y a personne à qui porter plainte, aucun endroit sécuritaire où porter plainte, où l'entière de votre personne sera prise en considération²³. »

Par ailleurs, des témoins ont fait valoir que l'islamophobie et le capacitisme, en s'entrecoupant, donnent lieu à des difficultés supplémentaires pour les musulmans handicapés, qui font l'objet de discrimination fondée à la fois sur leur religion et sur leurs capacités physiques ou mentales. Pareille discrimination peut prendre diverses formes et peut même se retrouver dans des endroits où l'on donne des soins²⁴.

²² RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (El-Farouk Khaki, cofondateur, fondateur de Salaam Queer Muslim Community, cofondateur de Canadian Muslim Union, cofondateur du Muslim AIDS Project, membre fondateur de la Muslim Lawyers' Association, El-Tawhid Juma Circle).

²³ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (El-Farouk Khaki, cofondateur, fondateur de Salaam Queer Muslim Community, cofondateur de Canadian Muslim Union, cofondateur du Muslim AIDS Project, membre fondateur de la Muslim Lawyers' Association, El-Tawhid Juma Circle).

²⁴ *Ibid.*; RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Nasra Adem, chef de Black Art Matters, poète, artiste et activiste queer); RIDR, *Témoignages*, 6 mars 2023 (Rabia Khedr, présidente-directrice générale, DEEN Support Services, et membre du conseil d'administration, Federation of Muslim Women).



Le président du Forum musulman canadien, Samer Majzoub, à gauche, s'entretient avec le sénateur Victor Oh, au centre, et la sénatrice Salma Ataullahjan, à droite, après les audiences publiques à Québec.

Les témoins ont aussi souligné l'importance de collecter et d'analyser toutes les données intersectionnelles, puisque cela permet de bien saisir la complexité de la situation et d'éviter de renforcer les normes discriminatoires. Kasari Govender (commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique) a laissé entendre qu'il ne faut pas recueillir plus de données sur les initiatives de lutte contre le racisme que sur les autres formes de discrimination, mais qu'il faut plutôt recueillir des données intersectionnelles. Elle a insisté sur l'importance de la collecte, du stockage et de l'utilisation des données d'une manière qui permette d'établir des tabulations recoupées, afin que les intersections puissent être vues et analysées. À défaut de mettre en place de manière proactive des processus de collecte de données démographiques désagrégées appliquant des optiques intersectionnelles, a-t-elle expliqué, « on risque de renforcer une forme de discrimination associée aux hommes ou aux personnes blanches en bonne santé physique, ce qui peut être très problématique²⁵ ».

²⁵ RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique).

En ce qui concerne la manière dont les données sur les crimes haineux sont recueillies, Barbara Perry (professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech) a affirmé que les organismes d'application de la loi ont l'impression d'avoir les mains liées lorsqu'il s'agit de représenter avec précision la faible proportion de crimes haineux qui sont portés à leur connaissance. Selon elle, certains responsables de l'application de la loi reconnaissent qu'une musulmane racialisée peut être victime d'un crime non seulement parce qu'elle est musulmane, mais aussi parce qu'elle est musulmane et racialisée. M^{me} Perry a ajouté qu'un changement récent dans la manière dont les données sont recueillies permettra désormais aux organismes d'application de la loi de déterminer les divers motifs des crimes haineux, ce qui permettra de mieux comprendre les aspects complexes associés à de nombreuses formes de crimes haineux où le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle et le handicap sont souvent en cause. Selon elle, il s'agit dans l'ensemble d'un important pas en avant dans la compréhension des crimes haineux²⁶.

²⁶ RIDR, [*Témoignages*](#), 6 février 2023 (Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech).

Faire face aux crimes motivés par la haine

L'islamophobie peut se manifester par divers comportements criminels, notamment les menaces et les actes violents. Ces crimes ont de grandes répercussions sur les communautés. Au cours de son étude, le comité a reçu des survivants d'actes islamophobes violents, ainsi que d'innombrables autres personnes qui ont été psychologiquement touchées par les menaces et les attaques brandies et perpétrées contre leur communauté. La présente section expose quelques-unes de leurs histoires et de leurs recommandations.

Incidents récents

Au cours des dernières années, les actes islamophobes violents ont atteint un niveau inquiétant et sans précédent au Canada, qu'on pense à l'attentat ayant secoué la mosquée de Québec, à celui commis à London contre une famille musulmane ou encore à celui perpétré à la mosquée de l'International Muslim Organization de Toronto, qui a coûté la vie à Ibrahima Barry, Mamadou Tanou Barry, Khaled Belkacemi, Aboubaker Thabti, Abdelkrim Hassane, Azzedine Soufiane, Mohamed-Aslim Zafis, Yumna Afzaal, Madiha Salman, Salman Afzaal et Talat Afzaal²⁷. Plusieurs témoins ont souligné que le Canada est désormais le pays du G7 où le nombre d'assassinats ciblant des musulmans et motivés par l'islamophobie est le plus élevé²⁸.

La menace d'actes islamophobes violents plane sur les communautés musulmanes du Canada. À Mississauga, un assaillant a récemment brandi une hache dans une mosquée avant d'être maîtrisé par les membres²⁹. À Edmonton, selon ce qu'a appris le comité, des femmes ont été jetées au sol et menacées à la pointe d'un couteau³⁰, on les a aspergées de café chaud³¹ et on leur a lancé des œufs dans la rue³². À Saskatoon, un homme âgé a failli être renversé par une camionnette et a ensuite reçu une brique à travers sa fenêtre³³, tandis qu'un autre homme a récemment été attaqué au couteau et agressé verbalement, et il s'est fait couper la barbe³⁴.

²⁷ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Said Omar, agent de liaison pour l'Alberta, Conseil national des musulmans canadiens).

²⁸ RIDR, *Témoignages*, 20 juin 2022 (Mohammed Hashim, directeur général, Fondation canadienne des relations raciales); RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Said Omar, agent de liaison pour l'Alberta, Conseil national des musulmans canadiens); RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Shabnees Siwjee, directrice par mandat spécial, Islamic Shia Ithna Asheri Jamaat de Toronto).

²⁹ RIDR, *Témoignages*, 20 juin 2022 (Jasmin Zine, professeure de sociologie, religion et culture, Option d'études musulmanes, Université Wilfrid Laurier).

³⁰ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Said Omar, agent de liaison pour l'Alberta, Conseil national des musulmans canadiens).

³¹ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Jibril Ibrahim, président, Société culturelle canado-somalienne d'Edmonton).

³² RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Jibril Ibrahim, président, Société culturelle canado-somalienne d'Edmonton).

³³ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Fatima Coovadia, commissaire, Commission des droits de la personne de la Saskatchewan).

³⁴ RIDR, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Ali Abukar, directeur général, Saskatoon Open Door Society).

Karim Elabed (imam de la mosquée de Lévis, Association des musulmanes et musulmans du Grand Lévis) a décrit plusieurs menaces qu'il a reçues au Québec, notamment la visite de membres du groupe d'extrême droite La Meute lui demandant de fermer son commerce, les croix gammées dessinées sur les murs de sa mosquée et la tête de porc déposée sur son parvis³⁵. De même, Abdal Khan (président, Association des musulmans de Moncton) a raconté qu'un homme en état d'ébriété est venu proférer des obscénités et tenir des propos haineux à l'égard des musulmans dans une mosquée de Moncton pendant le ramadan³⁶. Ces incidents ne sont pas rares et illustrent à la fois l'étendue géographique et le spectre des comportements haineux qui caractérisent l'islamophobie au Canada. Pour de nombreux musulmans, la peur de la violence est ancrée dans la vie quotidienne.

Bien que de nombreux incidents islamophobes ne soient pas signalés à la police, les données sur les crimes motivés par la haine confirment que l'islamophobie est largement répandue. En 2021, 144 crimes motivés par la haine, principalement la haine contre les musulmans, ont été signalés à la police dans l'ensemble du Canada. En outre, 1 723 autres crimes ont été motivés par la haine raciale ou ethnique³⁷. Barbara Perry (professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech) a fait observer que de nombreux crimes motivés par la haine raciale ou ethnique devraient être considérés comme des incidents islamophobes. Elle a expliqué qu'environ 88 % des musulmans sont également membres de minorités visibles et que, jusqu'à tout récemment, la police ne pouvait consigner qu'un seul motif – comme la race ou la religion – lors du signalement d'un crime haineux³⁸. Selon elle, c'est en laissant la police consigner plusieurs motifs que les chercheurs pourront mieux comprendre les crimes motivés par divers facteurs qui se recoupent, tels que la religion, la race et le sexe³⁹.

Malgré cette amélioration, les données déclarées par la police ne permettent toujours pas de broser un portrait complet de la violence motivée par la haine commise contre les musulmans au Canada. Pour la seule année 2019, près de 223 000 Canadiens ont déclaré avoir été victimes de crimes motivés par la haine.⁴⁰ Comme l'a expliqué Mohammed Hashim (directeur général, Fondation canadienne des relations raciales), « seulement 1 % [de ces actes haineux] figure dans les statistiques des crimes haineux déclarés à la police. Des accusations sont portées pour

³⁵ RIDR, *Témoignages*, 6 mars 2023 (Karim Elabed, imam de la mosquée de Lévis, Association des musulmanes et musulmans du Grand Lévis).

³⁶ RIDR, *Témoignages*, 3 octobre 2022 (Abdal Khan, président, Association des musulmans de Moncton).

³⁷ Statistique Canada, « [Un portrait exhaustif des crimes déclarés par la police au Canada, 2021](#) », *Le Quotidien*, 2 août 2022.

³⁸ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech).

³⁹ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech).

⁴⁰ Jing Hui Wang et Greg Moreau, *Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2020*, Statistique Canada, 17 mars 2022.

seulement une fraction de ces crimes, et les condamnations sont encore plus rares. Les communautés ne se sentent pas prises en compte ni protégées⁴¹. »

Traumatismes individuels et communautaires

Les musulmans du Canada se sentent attaqués. Les répercussions psychologiques d'une peur et d'une vigilance constantes constituent un lourd fardeau. Les survivants d'actes islamophobes violents vivent avec un traumatisme direct, tandis que d'innombrables autres personnes vivent avec un traumatisme indirect provoqué par la crainte justifiée que leur communauté ne soit pas en sécurité.

Mohamad El Hafid, survivant de la fusillade à la mosquée de Québec en 2017, a expliqué les répercussions durables de l'attentat :

Tout a changé dans ma vie. L'hypervigilance est de mise partout où je vais...

La mosquée, qui était pour moi jadis un lieu paisible de recueillement, de tranquillité du corps et d'apaisement du cœur, n'est plus. Chaque fois que je suis dans une mosquée, je suis sur mes gardes, stressé, en train de surveiller le va-et-vient des fidèles à l'intérieur. Peut-être, qui sait, quelqu'un, un intrus, va nous tirer dessus. C'est un stress énorme et insupportable⁴².

De tels attentats violents ont de lourdes répercussions dans l'ensemble du Canada. Le professeur Lazreg a raconté qu'il avait peur de se rendre dans sa propre mosquée dans les jours qui ont suivi la fusillade de Québec et que, lorsqu'il s'y rendait, il avait le réflexe de regarder par-dessus son épaule, hanté par l'idée que le simple fait de prier avec des personnes de sa confession pouvait s'avérer mortel⁴³.

La D^{re} Arfeen Malick (directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada) a expliqué les causes et les conséquences de la détresse psychologique associée à l'islamophobie. Les actes de violence ciblée, combinés à un contrôle, à une surveillance et à des microagressions disproportionnées, peuvent conduire à une paranoïa justifiée, à une anxiété prolongée liée au traumatisme et à des symptômes dépressifs⁴⁴. Selon elle, « l'islamophobie est différente des autres formes de discrimination parce qu'elle cible les outils mêmes de l'adaptation, comme la spiritualité, le sens de la communauté et le sentiment de sécurité dans nos lieux de culte qui, nous le savons,

⁴¹ RIDR, [Témoignages](#), 20 juin 2022 (Mohammed Hashim, directeur général, Fondation canadienne des relations raciales).

⁴² RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Mohamad El Hafid).

⁴³ RIDR, [Témoignages](#), 8 septembre 2022 (Houssem Ben Lazreg, professeur de langues modernes et d'études culturelles, Université de l'Alberta).

⁴⁴ RIDR, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada).

sont importants pour permettre à une communauté et à une personne de s'épanouir et de guérir dans l'adversité⁴⁵ ». La D^{re} Malick a donné l'exemple d'Ejaz Choudry, un homme de 62 ans atteint de schizophrénie abattu par la police à la suite d'un appel lié à un problème de santé mentale. De tels incidents font en sorte que certains musulmans tardent à se faire soigner pour un tel problème ou s'adressent à des personnes non qualifiées, ce qui aggrave les problèmes de santé mentale au sein des communautés musulmanes⁴⁶. De même, Javeed Sukhera (chef du service de psychiatrie, hôpital Hartford) a souligné l'importance de lutter contre les comportements discriminatoires dans le système de santé pour bâtir la confiance des communautés musulmanes⁴⁷.

Le comité a été particulièrement sensible aux effets qu'ont les traumatismes sur les enfants. Le D^r Sukhera a déploré les effets psychologiques de l'islamophobie à l'ère numérique, soulignant que l'intimidation et les messages haineux suivent les enfants partout où ils vont⁴⁸. Par ailleurs, Neila Miled a expliqué que dans son étude sur les expériences d'élèves musulmans du secondaire, tous les enfants sont confrontés à la haine au quotidien. Une élève a confié que son voile incitait les gens à la regarder d'une manière étrange et que sa mère avait déjà été agressée. Une autre a raconté ce qui suit : « Je suis née ici. L'anglais est ma langue maternelle, mais je ne me suis jamais sentie à ma place ici. J'étais toujours attaquée, et on me disait de rentrer chez moi. Où c'est, chez moi? Je n'ai pas d'autre endroit où aller⁴⁹. »

⁴⁵ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada).

⁴⁶ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada).

⁴⁷ RIDR, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (D^r Javeed Sukhera, chef du service de psychiatrie, hôpital Hartford).

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Neila Miled, conseillère en matière de lutte contre le racisme, Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, Bureau pour un environnement respectueux, l'équipe, la diversité et l'inclusion).

Rizwana Kaderdina (éducatrice, Muslim Educators Network of Ontario) a décrit comment des élèves craignent d'être perçus comme des musulmans, en particulier à la suite de l'attentat de London (Ontario), et que certains élèves continuent de se sentir en danger dans les locaux de prière de l'école :

Parfois, les élèves musulmans choisissent de ne pas utiliser les espaces de prière de l'école parce que c'est trop risqué. Ils parlent des « enfants musulmans » que les enseignants « surveillent » et des pairs qui leur demandent si c'est dans « cette salle » qu'ils s'exercent à fabriquer des bombes? Il ne s'agit pas d'incidents isolés. Des étudiants musulmans ont dit qu'il est normal d'être qualifié de terroriste et qu'ils sont constamment confrontés à l'islamophobie, souvent sous forme de « blagues ». Ils disent en outre qu'il ne sert à rien de signaler des interactions islamophobes parce que c'est comme ça pour nous et que tout le monde pense que c'est drôle, et ils jugent que personne n'interviendra de toute façon⁵⁰.

Lors de sa visite à l'école secondaire Clarkson de Mississauga, le comité a entendu des élèves parler de leur expérience personnelle de l'islamophobie. Plusieurs élèves ont déclaré avoir été traités de terroristes, et certains ont dit que cela arrivait souvent. Un garçon a confié que lorsque les autres élèves font des blagues islamophobes, il en rit, mais qu'au fond de lui, il se sent vraiment blessé. Le comité a découvert que les enseignants peuvent également se montrer insensibles à l'égard des élèves musulmans; une jeune fille a raconté que, lors d'une discussion en classe sur le terrorisme, elle avait eu l'impression que les projecteurs étaient braqués sur elle. En revanche, d'autres élèves ont tenu des propos très positifs à l'égard du personnel et des accommodements religieux proposés par l'école, soulignant en particulier que la présence d'un grand nombre d'enseignants musulmans était très importante pour eux.

⁵⁰ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Rizwana Kaderdina, éducatrice, Muslim Educators Network of Ontario).



Les sénateurs Salma Ataullahjan, David M. Arnot, Amina Gerba et Victor Oh visitent l'École secondaire Clarkson à Mississauga, en Ontario.

Le comité a été particulièrement choqué d'entendre des exemples d'enfants musulmans pris pour cibles par des adultes. Lors d'une visite de la mosquée de l'ISNA à Mississauga, il a entendu parler d'un incident au cours duquel plusieurs personnes ont arrêté leur voiture pour crier et injurier un groupe d'enfants réfugiés syriens qui se rendaient à pied à un terrain de soccer. Ne comprenant pas la langue, les enfants se sont demandé pourquoi ces adultes étaient si fâchés contre eux. La bénévole qui accompagnait les enfants a expliqué qu'il lui avait été difficile de trouver les bons mots pour atténuer le traumatisme de cette expérience.

Plusieurs témoins ont décrit la nature intergénérationnelle de l'islamophobie, comme les conséquences de l'islamophobie sur les parents, les enfants et les petits-enfants⁵¹.

Fatima Coovadia, commissaire à la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan, a décrit un incident éprouvant au cours duquel sa mère et elle ont été menacées et suivies dans leur voiture après s'être arrêtées à un service à l'auto. Suivant les conseils d'un répartiteur du 911, elles

⁵¹ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Shahina Siddiqui, cofondatrice et directrice exécutive bénévole de l'Association des services sociaux islamiques); RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Farha Shariff, conseillère principale pour l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, au nom du bureau du doyen, Faculté de l'éducation, Université de l'Alberta); RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Fatima Coovadia, commissaire, Commission des droits de la personne de la Saskatchewan).

ont roulé pendant 15 minutes alors que l'autre voiture les poursuivait, tout en s'efforçant de rester calmes et de conduire en toute sécurité. Elle a décrit le combat interne qu'elle a dû mener pour déterminer si elle devait ou non partager cette expérience avec d'autres, affirmant que « [c]'est très difficile en tant que mère de devoir avoir ces conversations⁵² ».

Nabila Daoudi a raconté un incident survenu dans une épicerie, au cours duquel elle a été insultée et menacée devant ses trois enfants, et a indiqué que des incidents similaires se produisent souvent « dans le bus, dans la rue, dans ma voiture, dans les épiceries, partout⁵³ ».

Lors de la visite du comité à Edmonton, Farha Shariff (conseillère principale pour l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, au nom du bureau du doyen, Faculté de l'éducation, Université de l'Alberta) a décrit la peur et le traumatisme qu'engendre le fait d'être victime d'islamophobie, précisant que ses parents, son mari et ses trois filles ont également déjà été pris pour cible. Elle a également expliqué que le simple fait de témoigner devant le comité était intimidant :

Je ne peux pas vous dire à quel point il est psychologiquement difficile de vivre dans la peur. J'ai failli refuser votre invitation de crainte de ce qui pourrait arriver si je parlais en toute franchise de ma réalité académique et personnelle. Je me suis inquiétée de l'endroit où je pourrais me stationner et de la façon de me rendre à pied à cet hôtel, même si je ne suis pas une cible visible autrement qu'en raison de la couleur de ma peau. J'ai choisi de ne pas porter le [hijab], ce qui constitue un autre niveau de représentation pour les femmes. En plus, j'ai le privilège d'être éduquée. J'ai le privilège d'avoir un poste à l'université, où je peux exprimer ma réalité et celle d'autres femmes également. Ce ne sont pas toutes les femmes qui ont ce privilège⁵⁴.

Le comité est conscient que certains ont eu peur de témoigner dans le cadre de cette étude, ce qui montre que les répercussions psychologiques de l'islamophobie peuvent limiter notre compréhension du problème en soi. Il craint que les personnes qui n'ont pas été en mesure de lui faire part de leur point de vue aient été tout aussi peu enclines à signaler les incidents à la police ou à d'autres acteurs institutionnels.

⁵² RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Fatima Coovadia, commissaire, Commission des droits de la personne de la Saskatchewan).

⁵³ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Nabila Daoudi, à titre personnel).

⁵⁴ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Farha Shariff, conseillère principale pour l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, au nom du bureau du doyen, Faculté de l'éducation, Université de l'Alberta).

Rôle des organismes d'application de la loi et des institutions fédérales dans la lutte contre les crimes motivés par la haine

Cadre juridique

Dans le *Code criminel* (le Code), plusieurs infractions se rapportent aux crimes motivés par la haine. Par exemple, au paragraphe 430(4.1), le fait de causer des méfaits à certains types de biens – comme des bâtiments utilisés pour le culte religieux – constitue une infraction lorsque le méfait est « motivé par des préjugés ou de la haine fondés sur la couleur, la race, la religion, l'origine nationale ou ethnique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre ou la déficience mentale ou physique ».

De même, l'article 318, et les paragraphes 319(1) et 319(2) du Code prévoient des infractions relatives à l'encouragement au génocide, à l'incitation publique à la haine contre un groupe identifiable ou au fait de fomenter volontairement la haine.

En plus de ces dispositions, les crimes haineux sont traités de manière plus générale par les principes de détermination de la peine. Le motif de la haine envers des groupes axée, par exemple, sur la race ou la religion peut être considéré comme une circonstance aggravante en vertu du sous-alinéa 718.2a)(i) du Code. Une personne accusée d'un crime en vertu du Code pourrait donc se faire imposer une peine plus lourde si son crime était motivé par une haine axée sur l'un de ces facteurs.

Néanmoins, certains témoins ont déploré l'absence de dispositions autonomes dans le Code concernant expressément les circonstances entourant les crimes – comme les agressions, les meurtres, les menaces et les méfaits – qui sont motivés par la haine contre l'identité d'une personne⁵⁵. D'autres témoins ont souligné que les dispositions actuelles portant sur les crimes motivés par la haine doivent être mieux appliquées⁵⁶.

Programmes de Sécurité publique Canada

Le gouvernement fédéral propose un éventail de programmes qui visent à résoudre les problèmes liés aux crimes haineux, notamment le Fonds pour la résilience communautaire et le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, qui sont tous deux gérés par Sécurité publique Canada.

Le Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence (Sécurité publique Canada) gère le Fonds pour la résilience communautaire, qui fournit du financement aux

⁵⁵ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Jibril Ibrahim, président, Société culturelle canado-somalienne d'Edmonton).

⁵⁶ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech); RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Monia Mazigh, auteure, activiste en droits humains et professeure agrégée de recherche, Département de langue et littérature anglaises, Université Carleton).

organismes qui cherchent à mieux comprendre, à prévenir et à contrer l'extrémisme violent⁵⁷. Le Centre travaille aussi avec des partenaires nationaux et internationaux pour acquérir et communiquer des connaissances sur les pratiques efficaces en matière de prévention⁵⁸.

Robert Burley (directeur principal, Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, Sécurité publique Canada) a souligné que, bien que le Fonds pour la résilience communautaire finance des projets et des recherches portant sur l'ensemble des questions liées à l'extrémisme violent motivé par des considérations idéologiques, il n'existe pas de projets spécialement destinés à lutter contre l'islamophobie⁵⁹.

Sécurité publique Canada supervise le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, qui vise à améliorer les mesures de sécurité dans les lieux de culte, les établissements d'enseignement privés et les centres communautaires susceptibles d'être victimes de crimes motivés par la haine. Les projets approuvés peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50 % de leur coût total, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par projet⁶⁰.

Dans une réponse écrite présentée au comité, Sécurité publique Canada a fourni un complément d'information sur le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, déclarant que le Programme avait fourni depuis 2011 plus de 11 millions de dollars à 430 projets au Canada, dont 127 relevant d'organisations musulmanes, comme des mosquées, des centres communautaires et d'autres espaces de rassemblement. De plus, 30 % des propositions dont le financement a été recommandé au cours du cycle de demande de 2021 provenait d'organisations musulmanes⁶¹.

Si les témoins ont largement approuvé le financement fédéral destiné à l'amélioration des infrastructures de sécurité dans les mosquées, plusieurs d'entre eux ont exprimé de vives inquiétudes quant à la portée et à la mise en œuvre du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité. Par exemple, Mustafa Farooq (chef de la direction, Conseil national des musulmans) a souligné les lacunes du Programme, le qualifiant de lent, non rétroactif, bureaucratique et labyrinthique. En outre, il a cité plusieurs exemples de mosquées qui ont été la cible d'actes de haine, mais qui n'ont pas encore reçu de fonds pour des mises à niveau de la sécurité⁶².

Lors d'une visite à la mosquée de Québec, le comité a appris que l'aide du gouvernement fédéral visant à renforcer la sécurité à la suite de la fusillade de 2017 ne représentait qu'une petite fraction du coût total des travaux. Par exemple, l'installation de deux sorties de secours a coûté à elle seule

⁵⁷ Sécurité publique Canada, « [Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence](#) ».

⁵⁹ RIDR, [Témoignages](#), 13 juin 2022 (Robert Burley, directeur principal, Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, Sécurité publique Canada).

⁶⁰ Sécurité publique Canada, « [Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité pour les collectivités à risque \(PFPIS\)](#) ».

⁶¹ Sécurité publique Canada, « Réponse au Comité sénatorial permanent des droits de la personne », 8 septembre 2022.

⁶² RIDR, [Témoignages](#), 13 juin 2022 (Mustafa Farooq, chef de la direction, Conseil national des musulmans).

plus que la totalité de la contribution fédérale. En outre, le comité a été informé que le processus de demande était complexe et que les fonctionnaires ne fournissaient guère de soutien aux demandeurs pour les aider à s'y retrouver.

Mohamed Labidi (président, Centre culturel islamique de Québec) a fourni de plus amples détails :

[L]es coûts pour sécuriser les lieux s'élèvent à plus de 50 000 \$ rien que pour l'achat de caméras de surveillance et d'écrans et l'installation d'un système d'ouverture de portes. Cela a coûté plus de 50 000 \$. Puis, on ajoute à cela les coûts pour faire défoncer et décaler le mur et installer un mur de béton. Cela nous a coûté plus de 2 000 000 \$. Je vous rappelle que nous avons reçu une aide de seulement 17 000 \$ du gouvernement fédéral⁶³.

Le comité est profondément préoccupé par le fait que les fonds fédéraux destinés à améliorer la sécurité sont insuffisants et tardent à être débloqués, même sur un site où six personnes ont été assassinées.

Sécurité publique Canada a reconnu ces défis, soulignant que lors de récentes consultations, des préoccupations ont été exprimées quant à « la complexité et [à] la longueur du processus de demande, [au] manque de réactivité aux urgences, [aux] obstacles à la participation découlant de l'exigence du ratio de partage des coûts de 50/50, et [à] l'absence d'éléments de partenariats communautaires⁶⁴ ». Chad Westmacott (directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada) a indiqué que Sécurité publique Canada s'employait actuellement à améliorer le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, notamment en augmentant l'accès au financement et à la formation, et en examinant les moyens de renforcer l'interaction avec les communautés⁶⁵. En outre, le budget de 2023 prévoit un montant d'environ 49,4 millions de dollars pour améliorer le Programme⁶⁶.

Enfin, des témoins ont mentionné qu'il était nécessaire de mettre en place d'autres programmes, comme une ligne d'assistance téléphonique nationale, pour faciliter le signalement des crimes haineux et orienter les appelants vers les ressources appropriées⁶⁷. Hasan Alam (cofondateur et agent de liaison communautaire, Ligne d'assistance juridique pour l'islamophobie) a parlé de son expérience en Colombie-Britannique, où il a créé une ligne d'assistance téléphonique qui fournit une aide juridique dans plusieurs langues aux personnes victimes d'islamophobie. Il a observé

⁶³ RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Mohamed Labidi, président, Centre culturel islamique de Québec).

⁶⁴ RIDR, [Témoignages](#), 14 novembre 2022 (Chad Westmacott, directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada).

⁶⁵ RIDR, [Témoignages](#), 14 novembre 2022 (Chad Westmacott, directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada).

⁶⁶ Ministère du Patrimoine canadien, [« Suivi de la comparation des fonctionnaires de PCH devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne »](#), 19 avril 2023.

⁶⁷ RIDR, [Témoignages](#), 14 novembre 2022 (Samira Laouni, directrice du C.O.R. et présidente et cofondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane).

qu'on y traitait de questions juridiques diverses, 68 % d'entre elles ayant trait à la discrimination, 28 % au harcèlement et 4 % à l'agression physique⁶⁸. Ces données montrent qu'il est nécessaire de disposer de services souples et en mesure d'orienter les personnes vers un large éventail de services.

Rôle des organismes d'application de la loi

Il incombe principalement aux services de police locaux de répondre aux crimes motivés par la haine. C'est pourquoi il n'y a pas d'approche uniforme parmi les services de police du Canada. Toutefois, les représentants de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont expliqué que dans le contexte de l'extrémisme violent à caractère idéologique, il y a souvent des chevauchements de compétences entre les services de police locaux et la section de la Sécurité nationale de la GRC. Cela touche à la fois les enquêtes sur les infractions et la collaboration avec les communautés locales⁶⁹.

Les efforts déployés pour lutter contre l'extrémisme violent à caractère idéologique ciblent depuis toujours les musulmans de manière disproportionnée. Bien que ces efforts commencent à se concentrer sur un éventail plus large d'acteurs, y compris les groupes extrémistes xénophobes et suprémacistes blancs⁷⁰, les communautés qui font l'objet d'une surveillance policière et d'une suspicion injustifiées continuent de se méfier des forces de l'ordre. Comme l'a reconnu Peter Flegel (directeur général, Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme, Patrimoine canadien), cette méfiance constitue un obstacle de plus pour les communautés musulmanes qui cherchent à signaler les crimes haineux commis et à obtenir réparation, surtout si l'on considère que les forces de police sont favorables aux idéologies de la suprématie blanche ou ont été infiltrées par des groupes qui épousent ces idées⁷¹.

En effet, la professeure Perry a constaté que les enquêtes menées auprès des agents de police révèlent la persistance du racisme et une réticence à prendre au sérieux les crimes motivés par la haine. De nombreux policiers – jeunes et moins jeunes – considèrent que les crimes motivés par la haine sont une distraction ou une question d'ordre politique, plutôt qu'une responsabilité sérieuse en matière d'application de la loi⁷². En outre, la professeure Perry a souligné le manque de cohérence de la formation au sein des forces de police, précisant que nombre d'entre elles ne

⁶⁸ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Hasan Alam, cofondateur et agent de liaison communautaire, Ligne d'assistance juridique pour l'islamophobie).

⁶⁹ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Mark Flynn, commissaire adjoint, Police fédérale, Sécurité nationale et Police de la protection, Gendarmerie royale du Canada).

⁷⁰ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Dominic Rochon, sous-ministre adjoint principal, Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité, Sécurité publique Canada).

⁷¹ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme, Patrimoine canadien).

⁷² RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech).

disposent pas d'unités spécialisées dans les crimes haineux et que, dans certains cas, aucun agent n'a même reçu une formation appropriée⁷³.

L'absence de formation appropriée et uniforme sur les crimes motivés par la haine a des conséquences importantes. Plusieurs témoins ont raconté des incidents au cours desquels la police s'est montrée méprisante à leur égard ou ne s'est pas préoccupée de leur sécurité. Par exemple, après avoir reçu des menaces alors qu'elle faisait la queue dans une épicerie, Nabila Daoudi a insisté pour déposer une plainte auprès de la police. Celle-ci ne l'aurait autorisée à le faire qu'après 45 minutes de discussion, puis n'aurait pas pris d'autres mesures pour enquêter sur l'infraction. M^{me} Daoudi a déclaré qu'elle devait plutôt se présenter devant un juge et payer un constat, simplement parce qu'elle a demandé à la police de la défendre⁷⁴.

En mars 2022, la Fondation canadienne des relations raciales et la GRC ont mis sur pied un groupe de travail national sur les crimes haineux. Avec des représentants de divers services de police et d'autres parties prenantes, le groupe de travail vise à élaborer des normes policières nationales pour les enquêtes sur les crimes motivés par la haine, à améliorer les pratiques d'accueil des victimes qui portent plainte, à établir un réseau d'enquêteurs possédant les connaissances appropriées et à mettre sur pied un centre d'information afin d'améliorer la compréhension du public⁷⁵.

Le comité salue ces efforts, tout en soulignant que de nombreuses recommandations connexes émanant des communautés musulmanes restent sans suite. Plusieurs témoins ont insisté sur l'importance de réaffirmer les 61 recommandations formulées par le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) lors du Sommet national sur l'islamophobie de 2021, qui a bénéficié d'un large appui de la part de la communauté, et d'y donner suite⁷⁶.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à prendre immédiatement des mesures en ce qui concerne six recommandations seulement, sur les 35 qui lui étaient adressées, et il a réalisé des progrès grâce à des mesures telles que la nomination de la représentante spéciale chargée de la lutte contre l'islamophobie et le versement de fonds supplémentaires pour le Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité. Toutefois, certains de ses engagements, comme le renouvellement de la Stratégie de lutte contre le racisme, n'ont pas encore donné de résultats concrets plus de deux ans plus tard⁷⁷. En outre, le comité estime que d'autres

⁷³ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech).

⁷⁴ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Nabila Daoudi).

⁷⁵ RIDR, *Témoignages*, 20 juin 2022 (Mohammed Hashim, directeur général, Fondation canadienne des relations raciales).

⁷⁶ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Mustafa Farooq, chef de la direction, Conseil national des musulmans canadiens); RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Shaykh Yusuf Badat, imam, Islamic Foundation of Toronto); RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Shabnees Siwjee, directrice par mandat spécial, Islamic Shia Ithna Asheri Jamaat de Toronto); RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Fatima Coovadia, commissaire, Commission des droits de la personne de la Saskatchewan); RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2022 (Leigh Naturkach, directrice générale, Mosaic Institute).

⁷⁷ Ministère du Patrimoine canadien, « [Suivi de la comparaison des fonctionnaires de PCH devant le Comité sénatorial permanent des droits de la personne](#) », 19 avril 2023.

recommandations méritent de faire l'objet d'un examen approfondi et d'une action concrète. À cette fin, il demande instamment au gouvernement fédéral de donner rapidement suite aux recommandations formulées dans le présent rapport.



Le sénateur David M. Arnot s'entretient avec des élèves au cours d'une visite à l'école secondaire Clarkson à Mississauga.

Lutter contre les stéréotypes et la désinformation

L'islamophobie est enracinée dans les stéréotypes et la désinformation, et résulte souvent de la déformation de concepts comme la charia, le jihad et le hijab. Elle est aussi alimentée par le fait d'attribuer les actes fautifs de quelques musulmans à l'ensemble de la communauté⁷⁸. La façon dont on caractérise constamment les musulmans dans les médias a favorisé l'ancrage de ces stéréotypes, les faisant passer pour des vérités⁷⁹. Il est primordial de rectifier ces conceptions erronées et de donner l'heure juste quant à ces stéréotypes.

Jasmin Zine (professeure de sociologie, religion et culture, Option d'études musulmanes, Université Wilfrid Laurier) a par ailleurs soutenu que l'influence des médias sur la perception du public à l'égard de la communauté musulmane a ouvert la voie à la montée de l'islamophobie en tant qu'industrie organisée composée d'individus et de groupes qui partagent des objectifs politiques et idéologiques visant à diaboliser et à vilipender l'islam et les musulmans. Cela a entraîné la propagation de discours islamophobes et de théories du complot. Comme l'a expliqué la professeure Zine :

Lorsque je parle de l'industrie de l'islamophobie, je parle d'un groupe ou d'un réseau composé de médias d'extrême droite et d'influenceurs de l'islamophobie, de groupes nationalistes blancs, de groupes d'extrême droite, de groupes marginaux de droite, des dissidents musulmans, des groupes de réflexion et leurs experts en sécurité désignés, ainsi que les donateurs qui financent ces campagnes. Ces individus et groupes autrement diversifiés ont des objectifs politiques et idéologiques communs qui impliquent la diabolisation et la diffamation de l'islam et des musulmans, et travaillent souvent de concert pour fomenter des controverses et répandre des discours islamophobes et des théories du complot⁸⁰.

Elle a ajouté que, selon des recherches sur l'industrie de l'islamophobie aux États-Unis, la haine islamophobe fait l'objet d'incitations financières, et près de 1,5 milliard de dollars sont versés à 39 organisations qui se consacrent à la diffusion de la propagande antimusulmane et aux campagnes de désinformation. Selon la professeure Zine, les fonds aident à soutenir des groupes au Canada « dont le but est d'orchestrer des controverses et de promouvoir des théories du complot au sujet des musulmans en tant que menace démographique et culturelle, ainsi que pour la sécurité et la civilisation⁸¹ ».

⁷⁸ RIDR, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Ali Lakhani, éditeur, Sacred Web).

⁷⁹ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Karim H. Karim, professeur de la Chancellerie, École de journalisme et de communication, Université Carleton).

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*

Rôle des médias traditionnels

Plusieurs témoins ont souligné le rôle des médias traditionnels dans la perpétuation des stéréotypes négatifs à l'égard des musulmans, en insistant sur la tendance écrasante des médias à couvrir les musulmans de manière négative. Cette tendance, répandue dans les médias américains et canadiens, contribue à une perception biaisée de l'islam et des musulmans⁸². Les témoins ont également noté une hésitation générale des journalistes à s'engager profondément dans l'islam et les sujets religieux, ce qui les rend souvent mal équipés pour couvrir correctement les sujets connexes⁸³. En outre, les témoins ont souligné le risque que le secteur des médias soit motivé par la recherche du profit, ce qui peut involontairement promouvoir des représentations préjudiciables des musulmans, alimentées par les préférences des consommateurs pour un contenu sensationnel⁸⁴.

Tariq Tyab (cofondateur, Foundation For A Path Forward) a attiré l'attention du comité sur l'image négative de l'islam et des musulmans que véhiculent les médias traditionnels et sur la couverture biaisée des attentats dont les auteurs sont musulmans. Faisant référence à une étude menée par la société 416Labs de Toronto, il a fait observer que le *New York Times* présente l'islam et les musulmans « de façon plus négative que le cancer, la cocaïne et l'alcool⁸⁵ ». L'étude en question a révélé que de 1990 à 2014, le quotidien a employé des termes négatifs pour décrire l'islam et les musulmans dans au moins 57 % de ses titres et des termes positifs, dans seulement 8 % d'entre eux. Tariq Tyab a aussi fait état des résultats d'une étude menée en 2017 à l'Université de la Géorgie : les attentats perpétrés par des auteurs musulmans aux États-Unis ont reçu en moyenne 449 % plus d'attention dans les médias américains que tout autre attentat. Par ailleurs, il a souligné que la fusillade à la mosquée de Québec en 2017 a fait couler six fois moins d'encre dans les médias américains que l'attentat commis par Michael Zehaf-Bibeau – un homme converti à l'islam – sur la Colline du Parlement, et ce, même si la fusillade à la mosquée a fait six fois plus de morts⁸⁶.

Les observations de Tariq Tyab valent également pour le Canada, où la représentation de l'islam et des musulmans dans les médias est tout aussi déformée. En effectuant une recherche sur les termes employés pour décrire la fusillade à la mosquée de Québec sur les sites Web de la CBC, du *Globe and Mail* et du *Toronto Star*, il a obtenu 194 résultats intéressants. En revanche, sa recherche sur les termes liés à l'attentat à la bombe du marathon de Boston a abouti à 768 résultats, alors

⁸² RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Tariq Tyab, cofondateur, Foundation For A Path Forward). Citant des recherches effectuées par 416Labs, de Toronto, il a dit que le *New York Times* dressait de l'islam et des musulmans un portrait plus négatif que le cancer, la cocaïne et l'alcool.

⁸³ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Karim H. Karim, professeur de la Chancellerie, École de journalisme et de communication, Université Carleton).

⁸⁴ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Hasan Alam, cofondateur et agent de liaison communautaire, Ligne d'assistance juridique pour l'islamophobie).

⁸⁵ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Tariq Tyab, cofondateur, Foundation For A Path Forward).

⁸⁶ *Ibid.*

que la fusillade à la mosquée de Québec s'est déroulée au Canada et a fait beaucoup plus de victimes⁸⁷.

Dans sa communication au comité, CBC/Radio-Canada a évoqué les mesures qu'elle a prises pour lutter contre l'islamophobie dans ses contenus. Elle a souligné le rôle de ses médiateurs indépendants dans l'examen des plaintes, y compris celles spécifiquement liées à l'islamophobie, et son adhésion aux Normes et pratiques journalistiques⁸⁸. Elle a déclaré que ces lignes directrices encouragent le traitement responsable des caractéristiques personnelles et des affaires criminelles afin d'éviter d'encourager les préjugés ou les stéréotypes⁸⁹. De même, les conseils des médias d'information canadiens, comme le National NewsMedia Council (NNC) et le Conseil de presse du Québec, ont fait part de leur rôle dans la gestion des violations potentielles des normes journalistiques et dans l'éducation du public, y compris sur les questions liées à l'islamophobie⁹⁰. Pierre-Paul Noreau (président du Conseil de presse du Québec) a reconnu que le Conseil dispose de ressources limitées pour informer les gens de leur droit à déposer une plainte, et a suggéré que des ressources supplémentaires permettraient de sensibiliser et d'éduquer les gens sur l'existence des conseils de presse d'autorégulation⁹¹.

Hasan Alam a insisté sur l'importance d'une représentation authentique des musulmans dans les médias en citant la série *Ms. Marvel* de Disney. Il a expliqué que le portrait qu'on y fait du personnage principal, une jeune musulmane pakistanaise, est nuancé et exempt de stéréotypes, et qu'il illustre la complexité de la communauté et de la foi musulmanes. M. Alam a observé que ce portrait avait une influence positive sur ses trois nièces et a souligné qu'une telle authenticité avait des effets d'une grande portée qu'on ne pouvait sous-estimer⁹².

Amira Elghawaby a aussi parlé des initiatives visant à favoriser la représentation des musulmans dans les médias et, plus particulièrement, d'émissions spéciales créées par la Fondation canadienne des relations raciales en collaboration avec l'Office national du film et Téléfilm Canada : « nous avons invité des artistes musulmans à parler de la déshumanisation des musulmans dans nos médias. Il a notamment été question de la déshumanisation sexospécifique des femmes musulmanes qui sont présentées, entre autres, comme des victimes ayant besoin d'être sauvées, et de l'importance de remédier à cette situation⁹³. »

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ CBC/Radio-Canada, [Normes et pratiques journalistiques](#).

⁸⁹ CBC/Radio-Canada, [Mémoire présenté au comité par Shaun Poulter](#), 2 mars 2023.

⁹⁰ Conseil national des médias du Canada, « [Étude sur l'islamophobie au Canada](#) », Mémoire présenté au comité par John Fraser, 9 mars 2023; RIDR, [Témoignages](#), 6 mars 2023 (Pierre-Paul Noreau, président, Conseil de presse du Québec); Voir aussi National NewsMedia Council, [Journalistic best practices: Addressing racism and systemic racism](#), avril 2021, et [Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec](#), Conseil de presse du Québec, 2015.

⁹¹ RIDR, [Témoignages](#), 6 mars 2023 (Pierre-Paul Noreau, président, Conseil de presse du Québec).

⁹² RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Hasan Alam, cofondateur et agent de liaison communautaire, Ligne d'assistance juridique pour l'islamophobie).

⁹³ RIDR, [Témoignages](#), 20 juin 2022 (Amira Elghawaby, directrice des communications et des campagnes stratégiques, Fondation canadienne des relations raciales).

Rôle des médias sociaux et d'Internet

Au bout du compte, la montée de la discrimination fondée sur la haine au Canada a été facilitée aussi bien par les plateformes de médias sociaux grand public que par les plateformes de médias sociaux extrémistes, grâce auxquelles des milliers de chaînes, de pages et de groupes extrémistes ont vu le jour⁹⁴. Rod Loyola (député à l'Assemblée législative de l'Alberta représentant Edmonton-Ellerslie, poète et artiste de création parlée) a déclaré que le Canada comptait plus de 3 000 sites Web ou groupes de médias sociaux haineux. Il a précisé que les personnes à la tête de ces sites et de ces groupes propagent et encouragent activement la haine⁹⁵. Dans la même veine, la Commission canadienne des droits de la personne a fait remarquer que l'homme qui a tué six personnes lors de la fusillade à la mosquée de Québec en 2017 « a été inspiré et motivé par de la propagande haineuse qu'il a trouvée en ligne. Ce qu'il a vu et lu lui a donné la validation et l'encouragement nécessaire afin de passer à l'acte⁹⁶. »

Yasmin Jiwani (professeure, Département d'études en communication, Université Concordia) a rappelé que, selon certaines recherches, les commentateurs racistes s'exprimant sur des sujets d'actualité peuvent dominer la conversation en publiant des messages qui correspondent à leurs opinions. Ces messages se multiplient et prennent de l'ampleur. Selon elle, « [i]l est donc impératif de réduire le nombre de moyens disponibles pour publier de tels commentaires⁹⁷ ». En outre, l'éducation aux médias est une nécessité pour éviter de se laisser entraîner « dans des trous de lapin misogynes, islamophobes et racistes sur Internet⁹⁸ ».

Elle a souligné qu'il est particulièrement difficile de réglementer les discours haineux sur les plateformes de médias sociaux, car chaque plateforme a ses propres règles. Si certaines d'entre elles disposent de puissants systèmes de surveillance pour lutter contre les discours haineux, d'autres n'ont pas adopté d'approche uniforme, ce qui permet aux discours haineux de passer plus facilement inaperçus. Aussi, certaines plateformes médiatiques exigent des utilisateurs qu'ils se connectent et s'enregistrent pour laisser des commentaires, mais beaucoup ne le font pas, ce qui permet à des personnes de publier des commentaires haineux en toute impunité⁹⁹. »

Pour Samira Laouni, la gravité, la méchanceté et le nombre de commentaires haineux en ligne peuvent amener à se demander « si c'est vraiment un être humain qui traite un autre être humain de cette manière¹⁰⁰ ». En effet, il arrive que ce ne soit pas le cas. Dans un mémoire présenté au comité, la Foundation For A Path Forward a souligné que les récits extrémistes en ligne sont

⁹⁴ Jacob Davey, Mackenzie Hart et Cécile Guerin, *An Online Environmental Scan of Right-wing Extremism in Canada*, Institute for Strategic Dialogue, 2020, p. 5.

⁹⁵ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Rod Loyola, député à l'Assemblée législative de l'Alberta représentant Edmonton-Ellerslie, poète et artiste de création parlée).

⁹⁶ Commission canadienne des droits de la personne, *Déclaration – Il faut agir pour freiner la haine en ligne*, 29 janvier 2021.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Samira Laouni, directrice du C.O.R. et présidente et cofondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane).

souvent le fait d'acteurs étrangers qui exploitent des « usines de trolls »¹⁰¹. Ces usines de trolls utilisent des contenus délibérément trompeurs ou provocateurs sur les plateformes de médias sociaux pour influencer l'opinion publique et semer la discorde¹⁰².

La fréquence des discours haineux et de la désinformation sur les plateformes de médias sociaux telles que Facebook, X (Twitter) et Instagram a été une préoccupation commune pour les témoins¹⁰³. Dans un mémoire présenté au comité, la société de médias sociaux et de technologie Meta, anciennement connue sous le nom de Facebook, a qualifié ses efforts pour lutter contre l'islamophobie et les discours de haine antimusulmans de « travail en cours¹⁰⁴ ». Selon Meta, l'entreprise surveille de près les discours haineux et collabore avec les parties prenantes pour y remédier sur sa plateforme. L'entreprise est particulièrement attentive aux attaques contre un individu ou un groupe sur la base de caractéristiques protégées, notamment les discours violents ou déshumanisants, les stéréotypes nuisibles, l'exclusion ou la ségrégation. L'entreprise interdit également les contenus qui ciblent les personnes avec des insultes. Pour assurer une protection, l'entreprise classe les attaques en trois catégories de gravité, par exemple en autorisant les critiques des politiques d'immigration, mais en interdisant les attaques contre les réfugiés, les migrants, les immigrés et les demandeurs d'asile.

En outre, l'entreprise Meta a indiqué qu'elle avait pris des mesures pour s'engager auprès des communautés musulmanes dans diverses régions, y compris au Canada, afin de mieux comprendre les défis auxquels elles sont confrontées et de contribuer à l'élaboration de ses normes communautaires. Selon son mémoire, Meta a organisé des tables rondes, des rencontres individuelles, des discussions sur l'élaboration des politiques et le suivi des tendances afin de comprendre les défis auxquels sont confrontées les communautés musulmanes et d'établir des relations durables et à long terme¹⁰⁵.

Bien que plusieurs témoins aient fait part de leurs préoccupations concernant la prolifération des discours haineux sur X (Twitter)¹⁰⁶, les représentants de l'entreprise n'ont pas pris part à la présente étude. En novembre 2022, le comité a appris par les médias qu'un représentant qui avait accepté de témoigner avait été licencié, après quoi X (Twitter) a refusé de témoigner.

¹⁰¹ Foundation For A Path Forward, « [Une menace omniprésente : Risques pour la société canadienne à l'ère numérique et solutions connexes](#) », Mémoire présenté au comité, 13 octobre 2022.

¹⁰² Ibid.

¹⁰³ RIDR, [Témoignages](#), 14 novembre 2022 (Samira Laouni, directrice du C.O.R. et présidente et cofondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane); RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique); RIDR, [Témoignages](#), 31 octobre 2022 (Yasmin Jiwani, professeure, Département d'études en communication, Université Concordia).

¹⁰⁴ Meta, « [Mémoire au Comité sénatorial permanent des droits de la personne du Canada : l'approche de Meta en matière de discours haineux et d'islamophobie](#) », Mémoire présenté au comité, 7 décembre 2022.

¹⁰⁵ Ibid.

¹⁰⁶ RIDR, [Témoignages](#), 14 novembre 2022 (Samira Laouni, directrice du C.O.R. et présidente et cofondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane); RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique); RIDR, [Témoignages](#), 31 octobre 2022 (Yasmin Jiwani, professeure, Département d'études en communication, Université Concordia).

Reconnaissant les difficultés liées à la réglementation des discours en ligne, Omar Mouallem (auteur, journaliste et réalisateur) a indiqué qu'il serait plus efficace de lutter contre les discours haineux en éduquant les enfants dès leur plus jeune âge plutôt qu'en essayant de les réglementer :

Quand on fait face à des discours haineux et à de la haine contre les musulmans, je pense qu'il devient très difficile de radicaliser les gens quand ils sont informés et quand, dès leur plus jeune âge, ils ont appris à respecter et à comprendre les musulmans, lorsqu'ils comprennent le rôle qu'ils ont joué dans la société qui les entoure, lorsqu'il y a vraiment moins de raisons, ou aucune raison, de les craindre parce qu'ils ont déjà l'impression qu'ils connaissent les musulmans, sinon personnellement, à tout le moins culturellement par leur éducation, leur culture populaire et les conversations quotidiennes qu'ils peuvent avoir à l'école, au travail et à la maison¹⁰⁷.

Lutter contre la désinformation par l'éducation

Tout au long de l'étude du comité, les témoins ont souligné l'importance de l'éducation, à différents degrés, dans le cadre d'une stratégie à long terme visant à réduire le racisme et l'islamophobie dans la société canadienne.

De nombreux témoins ont mis en évidence l'importance de l'éducation précoce pour ce qui est de façonner les attitudes et de contrer l'islamophobie. Rappelant que de nombreux attentats perpétrés contre des musulmans canadiens l'ont été par de jeunes hommes, dont certains venaient de terminer leurs études secondaires, Mustafa Farooq a souligné le rôle essentiel de la réforme de l'éducation dans la lutte contre l'islamophobie¹⁰⁸. Dans la même veine, Rachna Singh (députée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et secrétaire parlementaire pour les initiatives de lutte contre le racisme) a dit préconiser l'établissement d'un programme scolaire qui explique bien aux élèves les concepts liés à l'islam et aux musulmans et a mentionné que des tables rondes communautaires avaient été lancées avec des intervenants du secteur de l'éducation afin que l'on conçoive un plan d'action de lutte contre le racisme de la maternelle à la 12^e année (K-12) en Colombie-Britannique¹⁰⁹. Farha Shariff a également fait remarquer que le service de police d'Edmonton accepte les candidats titulaires d'un diplôme d'études secondaires de 12^e année et que le programme d'études de la maternelle à la 12^e année est donc essentiel à la formation des futurs agents de police, ainsi qu'à l'évolution de la société en général¹¹⁰.

¹⁰⁷ RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2022 (Omar Mouallem, auteur, journaliste et réalisateur).

¹⁰⁸ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Mustafa Farooq, chef de la direction, Conseil national des musulmans canadiens).

¹⁰⁹ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Rachna Singh, députée à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique et secrétaire parlementaire pour les initiatives de lutte contre le racisme).

¹¹⁰ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Farha Shariff, bureau du doyen, Faculté de l'éducation, Université de l'Alberta).

Par ailleurs, Leigh Naturkach (directrice générale, Mosaic Institute) a souligné que le changement passe d'abord et avant tout par l'éducation et l'évolution des mentalités. Pour ce faire, il faut aider les jeunes à comprendre des concepts comme l'identité et la communication efficace malgré les différences, ce qui peut bousculer les idées préconçues qu'ils ont pu acquérir au sein de leur communauté. Une fois cette base établie, on pourra mettre l'accent sur la collaboration avec ces personnes dans le but de mettre au point des plans d'action sociale qui permettront d'apporter des changements non seulement au sein de leurs communautés et de leurs organisations, mais aussi à un niveau systémique¹¹¹.

Les témoins ont aussi parlé de l'éducation citoyenne comme instrument indispensable pour lutter contre la discrimination et favoriser la compréhension entre jeunes. Daniel J. Kuhlen (avocat, CNMC) a salué le programme d'éducation à la citoyenneté de la Centurus Citizenship Education Foundation, le décrivant comme un outil essentiel dans la lutte contre la discrimination. La fondation, qui est née d'une initiative de la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan en 2012, a créé un cadre pédagogique adapté aux élèves de la maternelle à la 12^e année. Ce cadre met en évidence les responsabilités des citoyens et sensibilise les jeunes Canadiens à la discrimination, à l'islamophobie et à d'autres formes d'intolérance. Daniel J. Kuhlen a souligné la volonté de la fondation de défendre les droits des citoyens, tout en reconnaissant leurs responsabilités dans l'exercice de ces droits¹¹².

Heather Fenyes (présidente du conseil d'administration, Centurus Citizenship Education Foundation) a abordé cette question plus avant. Elle a expliqué que l'éducation citoyenne nourrit la pensée critique, l'empathie et l'engagement chez les jeunes en les aidant à devenir des apprenants tout au long de leur vie qui comprennent et assument leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens de différentes communautés. Grâce à l'éducation citoyenne, ils apprennent à remettre en question les principes démocratiques, à les examiner, à les promouvoir et à les défendre; ils apprennent à développer un sens aigu d'eux-mêmes, de leurs communautés et de la place qu'ils occupent; et ils valorisent un engagement positif à l'égard des responsabilités citoyennes à divers niveaux¹¹³.

Peter Flegel a convenu que l'éducation des citoyens et la connaissance par ceux-ci de leurs droits et de leurs responsabilités constituent des outils puissants « pour combattre la haine et l'islamophobie¹¹⁴ ». Il a précisé que le Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme avait entendu des centaines d'intervenants des quatre coins du Canada abonder dans le même sens. Selon lui, le Secrétariat tient compte de ces observations dans la conception du nouveau plan d'action national de lutte contre la haine et de la nouvelle stratégie fédérale de lutte contre le racisme¹¹⁵.

¹¹¹ RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2022 (Leigh Naturkach, directrice générale, Mosaic Institute).

¹¹² RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Daniel J. Kuhlen, avocat, Conseil national des musulmans canadiens).

¹¹³ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Heather Fenyes, présidente du conseil d'administration, Centurus Citizenship Education Foundation).

¹¹⁴ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien).

¹¹⁵ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien).

Si Abyn B. Sajoo a reconnu l'importance de mettre au point des programmes d'études qui favorisent l'inclusion auprès des élèves de la maternelle à la 12^e année, il a également proposé que l'on fasse de même pour les étudiants universitaires au Canada. Selon lui, un tel programme :

[...] contribuera grandement à créer un Canada plus harmonieux et, espérons-le, plus inclusif. Il nous faut un programme qui rassure les musulmans et les non-musulmans en soulignant qu'un Canada qui accueille les musulmans et les contributions des musulmans canadiens résistera à l'épreuve du temps et montrera l'exemple aux autres pays du monde¹¹⁶.

Il a ajouté que les programmes d'éducation qui aident les personnes à surmonter l'islamophobie devraient même être offerts aux fonctionnaires fédéraux et provinciaux dans le cadre de leur perfectionnement professionnel. À titre d'exemple, lorsque le conseil scolaire de Peel, en Ontario, a adopté en octobre dernier une stratégie de lutte contre l'islamophobie, qui comprend une formation obligatoire pour les enseignants, il a créé, selon lui, ce qui devrait être un précédent dans l'ensemble du Canada. Pour sa part, Farha Shariff a mentionné qu'il « faut plus d'éducation dans tous les secteurs publics, y compris les soins de santé, l'éducation, le système judiciaire, les organismes d'application de la loi et d'autres institutions publiques, afin de sensibiliser activement les Canadiens moyens au problème du racisme systémique, de la discrimination religieuse, et plus particulièrement de l'islamophobie¹¹⁷ ».

Kashif Ahmed a parlé au comité de la *Loi en solidarité avec la famille de London (ensemble contre l'islamophobie et la haine)*, proposée en réponse à l'attaque terroriste perpétrée à London (Ontario), qui comprend un article axé sur la réforme du système d'éducation. La *Loi* impose notamment au gouvernement et aux conseils scolaires de district de l'Ontario d'élaborer une stratégie provinciale de lutte contre le racisme dans les écoles et de mettre en place un processus relatif aux plaintes qui permet aux élèves, aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux membres du personnel et aux familles de signaler les cas de discrimination, y compris l'islamophobie. M. Ahmed a informé le comité que ce programme est enseigné aux enfants, en particulier dans les écoles primaires et secondaires, et qu'il devrait être adopté ailleurs, comme en Colombie-Britannique et en Alberta¹¹⁸.

En ce qui concerne les initiatives en matière d'éducation mises en œuvre en Colombie-Britannique, Rachna Singh a informé le comité que le gouvernement de la province avait financé la Foundation For A Path Forward, une organisation dirigée par des musulmans, pour qu'elle interpelle les communautés religieuses de la province. La fondation vise à sensibiliser la population à

¹¹⁶ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Anver Saloojee, vice-président intérimaire, Équité et inclusion communautaire, Université métropolitaine de Toronto).

¹¹⁷ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Farha Shariff, conseillère principale pour l'équité, la diversité, l'inclusion et la décolonisation, au nom du bureau du doyen, Faculté de l'éducation, Université de l'Alberta).

¹¹⁸ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kashif Ahmed, président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens).

l'islamophobie par l'éducation et la mobilisation, en organisant des tournées-spectacles, des émissions et des échanges interconfessionnels dans plusieurs lieux de culte de la Colombie-Britannique. Sa mission consiste à faciliter la compréhension et à encourager les membres des communautés confessionnelles et racisées à lutter contre l'exclusion et la discrimination¹¹⁹.

Rachna Singh a insisté sur l'importance que l'éducation joue lorsqu'il s'agit d'enseigner aux enfants l'histoire coloniale de la Colombie-Britannique et de braquer les projecteurs sur les histoires des musulmans locaux et les racines de l'islamophobie. Bien que le programme scolaire actuel porte sur des sujets importants liés à l'islamophobie, elle a reconnu qu'un examen plus approfondi et une refonte du programme étaient nécessaires, et qu'il fallait élaborer des ressources pour mieux faire connaître les identités musulmanes. Elle a indiqué que le ministère de l'Éducation était en train d'élaborer un plan d'action contre le racisme à l'intention des élèves de la maternelle à la 12^e année et du personnel, afin de leur fournir des conseils sur la manière de réagir aux incidents liés à la haine et au racisme¹²⁰.

D'autres témoins, comme Yasmeen Abu-Laban (professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les dimensions politiques de la citoyenneté et des droits de la personne et membre de l'Institut canadien de recherches avancées, Université de l'Alberta) a expliqué que l'éducation revêt un caractère multidimensionnel qui va au-delà de ce qui se passe dans les écoles, puisque ce que les élèves apprennent dans le cadre du programme d'études de la maternelle à la 12^e année peut être fragilisé par ce à quoi ils sont exposés dans les médias ou d'autres sources¹²¹.

¹¹⁹ RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Rachna Singh, députée, Surrey-Green Timbers, secrétaire parlementaire pour les initiatives de lutte contre le racisme).

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ RIDR, [Témoignages](#), 8 septembre 2022 (Yasmeen Abu-Laban, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les dimensions politiques de la citoyenneté et des droits de la personne et membre de l'Institut canadien de recherches avancées, Université de l'Alberta).

Arfeen Malick a exprimé des doutes quant à la capacité de l'éducation à lutter efficacement contre l'islamophobie. Selon elle, pour que l'éducation fonctionne, il faut que les gens soient prêts à s'y engager et qu'ils respectent le système d'éducation. Elle a affirmé que les élèves, une fois de retour à la maison, où ils sont exposés aux messages propagés par les médias et leur famille, sont peu susceptibles de changer d'avis. Selon elle :

Fondamentalement, je crois que nous devons d'abord examiner ce qui influence les jeunes et ce qu'ils ont vu, eux et leurs parents, au cours des 20 à 30 dernières années, ce qu'ils ont observé et ce qui leur semble normal – dans le système de justice, en politique et dans les médias – et ce qui les a ciblés. Ensuite, nous pourrions probablement prendre des mesures pour amener les gens dans le système d'éducation, afin qu'ils puissent être à l'écoute et entendre ce qui se dit¹²².

Taha Ghayyur (membre, Conseil canadien des imams) a fait valoir que bien que l'éducation soit essentielle pour créer un changement positif dans la société, l'engagement est encore plus capital. L'engagement culturel, a-t-il déclaré, est un élément essentiel de cette éducation, et les élèves devraient avoir l'occasion d'entendre des personnes qui ont vécu des expériences d'islamophobie. Il a également souligné l'importance de concentrer les voix musulmanes vers la création d'une société plus inclusive et de les amplifier¹²³. Par ailleurs, David Fisher (directeur général de la Centus Citizenship Education Foundation) a convenu que l'éducation devrait faire partie de la stratégie de lutte contre l'islamophobie, au même titre que les autres approches proposées au comité. Il a toutefois précisé qu'il faudrait fournir aux enseignants « de meilleurs outils dans toutes les classes pour que cette approche devienne un élément de base de l'éducation canadienne¹²⁴ ».

Amira Elghawaby a expliqué au comité qu'Anciens Combattants Canada offre chaque année aux enseignants des ressources gratuites qui peuvent être commandées en ligne ou envoyées par la poste. Bien qu'il s'agisse d'une initiative fédérale organisée à l'occasion d'une fête nationale, les ressources sont réparties dans l'ensemble du pays. Elle a fait remarquer que cette initiative soulève une question intéressante, à savoir si des ressources sont disponibles à l'échelle nationale pour aider les enseignants à aborder des sujets tels que l'islamophobie, la lutte contre le racisme ou la citoyenneté d'une manière similaire. Elle s'est engagée à découvrir d'autres outils visant à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à l'islamophobie et aux précieuses contributions des musulmans au Canada¹²⁵.

¹²² RIDR, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada).

¹²³ RIDR, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (Taha Ghayyur, membre, Conseil canadien des imams).

¹²⁴ RIDR, [Témoignages](#), 21 septembre 2022 (David Fisher, directeur général, Centus Citizenship Education Foundation).

¹²⁵ RIDR, [Témoignages](#), 27 mars 2023 (Amira Elghawaby, représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie).

Des témoins ont souligné l'importance pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les administrations municipales de mieux coordonner leurs efforts de lutte contre la haine et de promotion du multiculturalisme, notamment par l'intermédiaire de l'éducation¹²⁶. Même si le gouvernement fédéral a récemment augmenté les fonds qu'il verse à la Fondation canadienne des relations raciales, Kashif Ahmed (président du conseil d'administration, CNMC) a déclaré qu'il restait encore beaucoup à faire, y compris avoir « des conversations difficiles entre différents échelons du gouvernement et différents intervenants¹²⁷ ». Pour sa part, Aryn B. Sajoo a souligné qu'« [i]l y a un énorme écart entre le fait de reconnaître qu'il existe un besoin et celui d'avoir les ressources pour intervenir. Les groupes d'intérêt public et communautaires pourraient débloquer des ressources humaines pour offrir du soutien et combler cet écart, mais c'est aussi vital qu'il y ait du financement de la part du fédéral et du provincial¹²⁸. » Le CNMC a recommandé que l'on investisse dans des messages d'intérêt public contre l'islamophobie afin d'éduquer le grand public¹²⁹. Mustafa Farooq a eu le raisonnement suivant : « [n]ous avons changé les attitudes des Canadiens sur le tabagisme et diverses autres questions de santé publique. Nous pouvons le faire également contre l'islamophobie¹³⁰. »

Rôle des institutions fédérales dans la lutte contre la désinformation et les discours haineux

Au Canada, les institutions fédérales jouent un rôle important dans la lutte contre la désinformation et les discours haineux.

¹²⁶ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien); RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kashif Ahmed, président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens).

¹²⁷ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kashif Ahmed, président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens).

¹²⁸ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Aryn B. Sajoo, chercheur résident et chargé de cours, École d'études internationales, Université Simon Fraser).

¹²⁹ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Kashif Ahmed, président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens).

¹³⁰ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Mustafa Farooq, chef de la direction, Conseil national des musulmans canadiens).

En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est chargé de réglementer et de superviser tous les aspects du système canadien de radiodiffusion d'une manière conforme à la politique canadienne en matière de radiodiffusion. Cela comprend le principe selon lequel le système canadien de radiodiffusion devrait :

par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones¹³¹.

Plusieurs témoins ont déclaré au comité que le mandat et les pouvoirs d'exécution du CRTC devraient être renforcés. Mohamad El Hafid, survivant de l'attentat de 2017 à la grande mosquée de Québec, a par exemple souligné que, chaque jour, des centaines de messages haineux sont publiés en ligne au sujet des musulmans. Selon lui, le CRTC, les politiciens et les autres intervenants doivent en faire plus¹³². Il a déclaré ce qui suit :

Il faut donc agir en redynamisant le CRTC, en dénonçant le racisme et l'islamophobie. Les élus ne devraient pas tarder à dénoncer le racisme et l'islamophobie lorsqu'ils se manifestent dans les médias. Ils devraient aussi refuser d'encourager les médias qui font leur fonds de commerce de l'intolérance et inviter tout le monde à ne pas le faire. Il faut retirer la publicité. Tous les gouvernements contribuent au financement des radios de Québec par le biais de campagnes de publicité. Cet appui devrait être conditionnel au strict respect des principes déontologiques de base du journalisme.

[...]

Il faut exiger aussi que les géants du Web investissent pour contrôler les messages haineux et islamophobes des médias sociaux et les rendre responsables et imputables de ce déferlement de haine et d'islamophobie sur leurs plateformes¹³³.

Selon Omar Zia, le CRTC devrait disposer de pouvoirs accrus pour surveiller les discours véhiculés sur les différents médias au Canada, y compris les chaînes étrangères. Il a expliqué que certaines

¹³¹ *Loi sur la radiodiffusion*, L.C. 1991, ch. 11, sous-alinéa 3(1)d)(iii).

¹³² RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Mohamad El Hafid). Voir aussi RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Omar Zia, éducateur, Muslim Educators Network of Ontario).

¹³³ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Mohamad El Hafid). Voir aussi RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Omar Zia, éducateur, Muslim Educators Network of Ontario).

familles s'informent exclusivement par le biais des journaux télévisés et des radios parlées, et qu'en l'absence de surveillance, des messages haineux et islamophobes peuvent se propager¹³⁴.

Les dispositions du *Code criminel* du Canada relatives aux discours haineux s'appliquent de la même manière au contenu en ligne et au contenu hors ligne. Comme nous l'avons vu plus tôt, l'article 318, et les paragraphes 319(1) et 319(2) du Code prévoient des infractions particulières relatives à l'encouragement au génocide, à l'incitation publique à la haine contre un groupe identifiable ou au fait de fomenter volontairement la haine. Toutefois, les propos haineux tenus en ligne qui ne satisfont pas à ce seuil criminel élevé ne sont pas réglementés à l'échelle fédérale.

La professeure Yasmin Jiwani estime qu'une grande partie du langage utilisé pour perpétuer le racisme est codé, ce qui le rend difficile à détecter et à réglementer. À une époque où les mêmes d'Internet peuvent passer inaperçus aux yeux des censeurs, elle a souligné qu'il était essentiel d'analyser les façons dont s'articule le racisme, les mots utilisés pour le véhiculer et la façon dont ils évoluent constamment¹³⁵. Anver Emon (professeur de droit et d'histoire, Faculté de droit, Université de Toronto) a lui aussi évoqué certaines des complexités inhérentes à la réglementation de la haine en ligne, en déclarant ce qui suit :

La haine en ligne me trouble en raison de son caractère néfaste et évanescent. Je déplore l'incapacité ou le manque de volonté de s'attaquer aux plateformes, alors qu'on est prêt à s'en prendre aux comptes de particuliers. [J]e ne suis pas entièrement certain que les plateformes en ligne soient les seules sources auxquelles nous devons nous attaquer. Les utilisateurs finaux et les lecteurs doivent avoir un meilleur discernement¹³⁶.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2022 (Yasmin Jiwani, professeure, Département d'études en communication, Université Concordia).

¹³⁶ RIDR, *Témoignages*, 20 juin 2022 (Anver Emon, professeur de droit et d'histoire, Faculté de droit, Université de Toronto).

Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique, a parlé de l'expérience de sa province, où une enquête sur la haine a été menée pendant la pandémie de COVID-19. Elle a souligné la nécessité d'une intervention du gouvernement fédéral pour réglementer la haine en ligne, soulignant qu'il n'existait pas de loi, en dehors du contexte criminel, traitant expressément du problème de la haine en ligne. Elle a décrit, en ces termes, certains des éléments importants à prendre en considération pour combler cette lacune législative :

J'espère que notre approche relative à la haine en ligne, quelle que soit la forme qu'elle prend et quel que soit l'ordre de gouvernement concerné, reconnaît explicitement les droits de la personne qui sont en jeu lorsque nous permettons aux discours haineux de se multiplier, [car] ces espaces cybernétiques ne sont pas des espaces neutres où tous peuvent apporter une contribution. En fait, la haine est encouragée par l'utilisation d'algorithmes dans les espaces cybernétiques, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes sont exposées à cette haine et, par conséquent, un plus grand nombre de personnes sont réduites au silence dans le cadre de ce processus¹³⁷.

Evan Balgord (directeur général, Canadian Anti-Hate Network) a proposé un « modèle d'ombudsman » pour s'attaquer à la haine en ligne. Dans le cadre de ce modèle, un organisme de réglementation disposerait de grands pouvoirs pour enquêter de façon générale sur les entreprises de médias sociaux et formuler des recommandations. Il pourrait demander aux entreprises de l'information sur leurs algorithmes et leurs activités, et émettre des recommandations de changement pour résoudre des problèmes, comme la haine. En cas de refus de se conformer de la part des entreprises, l'ombudsman pourrait s'adresser à un tribunal et lui demander de rendre une ordonnance pour qu'elles procèdent aux changements nécessaires¹³⁸.

Les témoins ont rappelé qu'en décembre 2021, le premier ministre a envoyé une lettre de mandat au ministre de la Sécurité publique, dans laquelle il lui demandait de l'aider à élaborer un plan d'action national pour lutter contre la haine. Le Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme s'est donc associé à divers ministères et intervenants pour renouveler la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et publier le premier Plan d'action de lutte contre la haine du pays. Des témoins ont informé le comité que l'élaboration du Plan d'action va bon train et que ce dernier tiendra compte des commentaires formulés par les communautés et des pratiques exemplaires en vigueur dans le monde entier. Comme nous l'avons indiqué plus tôt, l'éducation à la citoyenneté est prise en compte dans l'élaboration du nouveau plan¹³⁹.

¹³⁷ RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique).

¹³⁸ RIDR, [Témoignages](#), 31 octobre 2022 (Evan Balgord, directeur général, Canadian Anti-Hate Network).

¹³⁹ RIDR, [Témoignages](#), 14 novembre 2022 (Chad Westmacott, directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada); RIDR, [Témoignages](#), 13 juin 2022 (Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien).

Par ailleurs, le programme de modernisation de la GRC cadre avec l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale, la Stratégie canadienne de lutte contre le racisme et le tout premier Plan d'action national de lutte contre la haine¹⁴⁰.

Evan Balgord a aussi abordé la question de la réglementation des discours haineux et du recours à l'ancien article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Cet ancien article, a-t-il expliqué, permettait aux victimes de discours haineux de porter plainte devant le Tribunal canadien des droits de la personne. Le Tribunal pouvait émettre une ordonnance de cessation et d'abstention, et imposer une petite amende, comme le faisait une cour. Selon lui, cet article a permis de dissoudre plusieurs groupes néonazis. Or, le gouvernement l'a supprimé et s'appuie désormais sur l'article 319 du *Code criminel*, qui interdit de fomenter volontairement la haine contre un groupe. M. Balgord est d'avis que « la police ne semble pas particulièrement pressée de donner suite aux infractions à l'article 319¹⁴¹ ». Par exemple, il a déjà fourni des renseignements au Service de police d'Ottawa au sujet d'un incident au cours duquel Rebel Media aurait enfreint le paragraphe 319(2) du *Code criminel*. Or, le Service de police a décidé de ne pas ouvrir d'enquête. Evan Balgord estime donc qu'il faudrait rétablir l'article 13 afin de permettre aux gens de se représenter eux-mêmes ou de représenter des victimes, sans s'en remettre à la décision de la police « de poursuivre une affaire ou non¹⁴² ».

Toutefois, Marcella Daye (conseillère principale en matière de politiques, Division des politiques, de recherche et des relations internationales, Commission canadienne des droits de la personne) a mis en évidence certaines difficultés potentielles liées à cette approche, en faisant remarquer que l'article 13 avait été utilisé à l'origine pour lutter contre les discours haineux transmis par téléphone et qu'il n'était pas bien adapté à Internet. Elle a fait valoir que la réintroduction de l'article 13 – comme le proposent deux projets de loi récents¹⁴³ – reviendrait à « fournir une tapette à mouches pour repousser une pluie de météores. Le monde est différent. Nous avons besoin de beaucoup plus d'outils et d'une approche globale pour nous mettre sur la bonne voie¹⁴⁴ ».

¹⁴⁰ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Nadine Huggins, dirigeante principale des ressources humaines, Gendarmerie royale du Canada).

¹⁴¹ RIDR, *Témoignages*, 31 octobre 2022 (Evan Balgord, directeur général, Canadian Anti-Hate Network).

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Projet de loi C-261, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi canadienne sur les droits de la personne et apportant des modifications connexes à une autre loi (propagande haineuse, crimes haineux et discours haineux)*, 44^e législature, 1^{re} session; projet de loi C-36, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi canadienne sur les droits de la personne et apportant des modifications connexes à une autre loi (propagande haineuse, crimes haineux et discours haineux)*, 43^e législature, 2^e session.

¹⁴⁴ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Marcella Daye, conseillère principale en matière de politiques, Division des politiques, de recherche et des relations internationales, CCDP).

Le comité reconnaît qu'Internet présente des difficultés particulières pour la réglementation des discours de haine, en raison de facteurs tels que l'anonymat des utilisateurs, la prolifération de plateformes non conventionnelles et la vitesse et la portée énormes des communications. Bien que complexes, ces facteurs illustrent la nécessité d'agir pour mieux protéger les personnes et les communautés vulnérables.

Lutter contre l'islamophobie systémique

L'islamophobie systémique survient lorsque les effets cumulatifs des lois, des politiques et des pratiques entraînent la marginalisation des musulmans. Cela peut se produire même en l'absence d'une intention malveillante. Le comité a appris que l'islamophobie systémique se produit dans de nombreux contextes, y compris dans les lois et les politiques relatives à la sécurité nationale, à la laïcité, à la discrimination au travail et au système correctionnel. Bien que le présent rapport examine des exemples flagrants d'islamophobie systémique, le comité tient à souligner que l'islamophobie systémique peut être tout aussi nuisible dans des contextes où elle est moins visible.

Peter Flegel (directeur général, Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien) a reconnu que l'islamophobie systémique était présente dans les politiques fédérales et a informé le comité que « [l']islamophobie systémique, y compris la surveillance des communautés musulmanes, demeure une grave préoccupation, étant donné que la plus grande menace pour la sécurité nationale provient des groupes militant pour la suprématie blanche¹⁴⁵ ».

Sécurité nationale

L'une des responsabilités fondamentales du gouvernement est de protéger tous ses citoyens. Cependant, les lois, les politiques et les pratiques mises en œuvre au nom de la sécurité nationale ont trop souvent pour effet de rendre les Canadiens moins sûrs, car elles favorisent une culture de la surveillance et de la suspicion qui cible les musulmans de manière disproportionnée. Cette forme de discrimination est dangereuse non seulement parce qu'elle nuit aux musulmans et les marginalise, mais aussi parce qu'elle fausse la perception des risques auxquels sont exposées les autres communautés.

Le comité a entendu de nombreux exemples d'islamophobie dans le contexte de la sécurité nationale. La présente section donne plusieurs exemples, en insistant particulièrement sur les effets discriminatoires dans le secteur des organismes de bienfaisance. Le comité souhaite souligner qu'en plus des changements qu'il est nécessaire d'apporter aux lois, à la surveillance et à la formation, la culture de la sécurité nationale doit fondamentalement changer et ne plus considérer les musulmans comme étant la plus grande menace pour la sécurité.

Cadre juridique

Le cadre actuel du Canada en matière de sécurité nationale est le fruit de décennies d'évolution des lois et des politiques, notamment la *Loi antiterroriste* adoptée à la suite des attentats perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001. La *Loi antiterroriste* a modifié le *Code criminel*, la *Loi sur la*

¹⁴⁵ RIDR, *Témoignages*, 13 juin 2022 (Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme, Patrimoine canadien).

preuve au Canada et d'autres textes législatifs pour, entre autres, créer de nouvelles infractions liées au terrorisme et à son financement, et établir une liste d'entités terroristes¹⁴⁶.

Ce cadre a été revu et modifié à plusieurs reprises, notamment par la *Loi antiterroriste (2015)* et la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale*. La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a créé de nouveaux organes de surveillance tels que l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR), a modifié les lois habilitantes du Centre de la sécurité des télécommunications et du SCRS, a créé la *Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères* et a modifié les pratiques d'échange de renseignements relatifs à la liste des personnes interdites de vol¹⁴⁷. Un comité parlementaire devait réexaminer ces modifications quatre ans après leur entrée en vigueur¹⁴⁸. Plusieurs témoins ont convenu de la nécessité de procéder à un examen approfondi des lois en matière de sécurité nationale¹⁴⁹.

Culture d'islamophobie

Le comité a appris que les lois, les politiques et les pratiques relatives à la sécurité nationale sont profondément ancrées dans l'islamophobie et continuent de perpétuer des préjugés à l'encontre des musulmans. Comme l'a souligné Tim McSorley (coordonnateur national, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles) :

Au cours des dernières décennies, des études ont documenté de façon répétée les effets disproportionnés des mesures de sécurité nationale sur les musulmans au Canada. Par exemple, une étude de 2019 a révélé que 98 % des individus poursuivis en vertu des dispositions antiterroristes du Code criminel étaient musulmans ou liés à des groupes musulmans. Dans la grande majorité de ces cas, aucun acte de violence n'avait été perpétré, tandis que la plupart des Blancs qui étaient auteurs de violence de masse n'ont pas été poursuivis en tant que terroristes¹⁵⁰.

Lors de la visite du comité dans plusieurs mosquées, des dirigeants communautaires ont raconté que des organismes de sécurité nationale avaient pris contact avec eux pour mener des entretiens privés; ils s'étaient sentis ciblés et intimidés. Fahad Ahmad (professeur adjoint, Université métropolitaine de Toronto) a expliqué que les visites non sollicitées du SCRS ou de la GRC sur les

¹⁴⁶ Voir Gouvernement du Canada, « [Aperçu de la Loi antiterroriste](#) ».

¹⁴⁷ Tanya Dupuis et coll., *Résumé législatif du projet de loi C-59 : Loi concernant des questions de sécurité nationale*, Bibliothèque du Parlement, Publication n° 42-1-C59-F, 3 juin 2019.

¹⁴⁸ *Loi de 2017 sur la sécurité nationale*, L.C. 2019, ch. 13, par. 168(1).

¹⁴⁹ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Abdul Nakua, membre de la direction, Association musulmane du Canada); RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Thomas Juneau, professeur agrégé, Université d'Ottawa).

¹⁵⁰ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Tim McSorley, coordonnateur national, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles).

lieux de travail, aux domiciles et dans les associations d'étudiants musulmans découlent d'une culture institutionnelle dans laquelle on considère les musulmans comme une communauté suspecte devant être surveillée. Ces pratiques vont souvent trop loin : elles ne se limitent plus à la sensibilisation des communautés, mais deviennent des enquêtes très invasives au cours desquelles les gens sont effrayés et des facteurs tels qu'un statut d'immigrant précaire sont exploités pour contraindre les gens à donner de l'information¹⁵¹.

Comme l'ont raconté plusieurs témoins, le cas de John Nuttall et d'Amanda Korody, deux jeunes convertis à l'islam qui ont été manipulés par des agents infiltrés de la GRC qui les ont convaincus de se livrer à des activités criminelles, constitue un exemple particulièrement flagrant de ce type de comportement. Dans l'affaire *R. v. Nuttall*, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a confirmé que la GRC, dans le cadre de son enquête, s'était moquée de la justice et avait tendu un piège aux deux jeunes¹⁵². Temitope Oriola (professeur de criminologie et de sociologie à l'Université de l'Alberta) a comparé les faits de l'affaire Nuttall à l'expérience vécue par l'un de ses étudiants. Ce dernier avait rencontré, dans une mosquée, un homme qu'il croyait être un agent de renseignements. « [L]'homme tentait de déterminer s'il avait des points de vue ou des sentiments extrémistes », ce qui a fait naître chez lui un sentiment d'insécurité et de panique¹⁵³. Le professeur Oriola a indiqué que ce type de surveillance et de ciblage invasifs « nuit à la communauté musulmane et compromet aussi la sécurité nationale », puisqu'on néglige ainsi « la surveillance d'acteurs de la droite¹⁵⁴ ».

En réponse aux questions du comité sur l'affaire Nuttall, Mark Flynn (commissaire adjoint, Police fédérale, Sécurité nationale et Police de la protection, Gendarmerie royale du Canada) a déclaré que les unités de sécurité nationale de la GRC s'employaient à rétablir la confiance dans les communautés musulmanes par « une mobilisation importante dans diverses régions du pays », ajoutant que « nous ne devrions pas être jugés sur la base d'un seul incident, mais sur la mesure dans laquelle nous communiquons avec ces communautés, nous comprenons les préoccupations et agissons différemment¹⁵⁵ ».

Tout en se réjouissant des changements institutionnels visant à prévenir pareil incident à l'avenir, le comité craint que l'affaire Nuttall ne soit pas un incident isolé, mais qu'elle soit révélatrice d'un problème plus vaste de surveillance et d'intimidation par les organismes de sécurité nationale.

L'islamophobie au sein des organismes de sécurité nationale a des effets profonds et durables sur les communautés musulmanes, tout en détournant souvent des ressources essentielles à la

¹⁵¹ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Fahad Ahmad, professeur adjoint, Université métropolitaine de Toronto).

¹⁵² *R. v. Gladue*, 2018 BCCA 479.

¹⁵³ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Temitope Oriola, professeur de criminologie et de sociologie à l'Université de l'Alberta et président élu de la Société canadienne de sociologie).

¹⁵⁴ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Temitope Oriola, professeur de criminologie et de sociologie à l'Université de l'Alberta et président élu de la Société canadienne de sociologie).

¹⁵⁵ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Mark Flynn, commissaire adjoint, Police fédérale, Sécurité nationale et Police de la protection, Gendarmerie royale du Canada).

sécurité nationale de menaces plus importantes pour les Canadiens. Par exemple, Amira Elghawaby a fait observer ce qui suit :

[D]ans le passé, nous n'avons pas porté suffisamment attention à la montée de l'extrémisme de droite. À titre d'exemple, après le meurtre tragique de six fidèles à la mosquée de Québec, on a appris que le Service canadien du renseignement de sécurité avait, quelques mois seulement avant l'attaque, fermé le service qui se penchait sur l'extrémisme de droite au pays¹⁵⁶.

Au cours de leur témoignage devant le comité, plusieurs organismes de sécurité nationale ont souligné le travail qu'ils accomplissent pour accroître la diversité au sein de leur personnel et réduire les préjugés dans leurs activités. Par exemple, dans le cadre de son plan de promotion de l'équité, de la responsabilisation et de la confiance, la GRC a mis en place une stratégie qui comprend une formation obligatoire sur la sensibilisation culturelle et l'humilité, une formation sur l'unité contre le racisme et un projet pilote d'évaluation de la sensibilisation aux préjugés pour les recrues¹⁵⁷. En outre, les représentants de la GRC ont souligné qu'ils avaient entrepris d'éviter, dans les communiqués de presse et les déclarations aux médias, toute terminologie susceptible d'associer à tort les actes violents d'une personne au point de vue d'une religion¹⁵⁸.

De même, le SCRS a mis en place une nouvelle formation obligatoire qui porte sur des questions telles que les préjugés inconscients et les compétences culturelles¹⁵⁹. En outre, en réponse aux inquiétudes concernant l'infiltration de groupes suprématistes blancs dans leurs rangs, les représentants du SCRS ont souligné que des processus d'enquête de sécurité rigoureux étaient en place pour garantir que tout employé potentiel ayant de telles opinions soit repéré et que sa candidature soit rejetée¹⁶⁰.

Scott Millar (vice-président, Direction générale de la politique stratégique, Agence des services frontaliers du Canada) a aussi reconnu que l'ASFC « doit combattre le racisme systémique » et a indiqué qu'elle avait instauré une formation obligatoire pour tous les employés sur des questions telles que les préjugés inconscients et la discrimination. Cette formation fait actuellement l'objet

¹⁵⁶ RIDR, *Témoignages*, 27 mars 2023 (Amira Elghawaby, représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie).

¹⁵⁷ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Nadine Huggins, dirigeante principale des ressources humaines, Gendarmerie royale du Canada).

¹⁵⁸ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Mark Flynn, commissaire adjoint, Police fédérale, Sécurité nationale et Police de la protection, Gendarmerie royale du Canada).

¹⁵⁹ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Nicole Giles, sous-directrice, Politiques et partenariats stratégiques, Service canadien du renseignement de sécurité).

¹⁶⁰ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Newton Shortliffe, directeur adjoint, Collecte, Service canadien du renseignement de sécurité).

d'un examen et sera modifiée « pour lutter de façon plus directe contre l'islamophobie, tout en intégrant une compréhension approfondie de ses origines et de ses causes¹⁶¹ ».

Chad Westmacott a expliqué que Sécurité publique Canada, le ministère dont le mandat porte sur les organismes mentionnés ci-dessus, a également mis en place une formation obligatoire et d'autres initiatives relatives aux questions de diversité et d'inclusion¹⁶².

Malgré ces progrès, plusieurs témoins ont insisté sur la nécessité d'améliorer la formation au sein des organismes de sécurité nationale afin d'éliminer les préjugés profondément ancrés contre les musulmans. Par exemple, le professeur Ahmad a décrit son expérience lors d'une formation de la GRC dont le thème principal était l'islam et où la radicalisation était présentée comme étant associée aux musulmans. En outre, le professeur Ahmad a cité des documents de formation de la GRC obtenus à la suite d'une demande d'accès à l'information, dans lesquels une jeune fille portant un hijab est présentée comme étant « L'avenir du terrorisme¹⁶³ ». Ces exemples montrent que, malgré les progrès réalisés pour changer la culture des organismes de sécurité nationale, l'islamophobie y est toujours profondément ancrée. Des témoins ont laissé entendre qu'il était nécessaire d'améliorer la formation de tous les acteurs de la sécurité nationale, des agents de première ligne à la magistrature¹⁶⁴.

Des témoins ont parlé de la nécessité de mieux former les agents du SCRS, de l'ASFC et de la GRC dans ce contexte, ainsi que les juges qui entendent des affaires liées à l'immigration et à la sécurité nationale. Barbara Jackman a soutenu qu'il devrait y avoir une branche spécialisée de la Cour fédérale pour traiter ces questions, et a soutenu l'idée d'une formation des juges sur l'islamophobie¹⁶⁵.

En outre, les témoins ont souligné la nécessité d'améliorer la transparence comme moyen d'améliorer les cultures institutionnelles. Le professeur Ahmad a reconnu que la création de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement constituait une étape importante à cet égard, mais il a fait valoir qu'une surveillance civile était nécessaire dans tous les organismes fédéraux ayant un mandat en matière de sécurité nationale. De plus, il a souligné que « le système d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels fonctionne mal, car il faut beaucoup de temps pour obtenir les réponses aux demandes adressées à la GRC et au SCRS, et dans certains cas, on n'obtient aucune réponse¹⁶⁶ ».

Thomas Juneau (professeur agrégé, Université d'Ottawa) a affirmé au comité que le manque de transparence de la part de la communauté du renseignement va à l'encontre du but recherché, car

¹⁶¹ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Scott Millar, vice-président, Direction générale de la politique stratégique, Agence des services frontaliers du Canada).

¹⁶² RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Chad Westmacott, directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada).

¹⁶³ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Fahad Ahmad, professeur adjoint, Université métropolitaine de Toronto).

¹⁶⁴ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Tim McSorley, coordonnateur national, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles).

¹⁶⁵ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Barbara Jackman, avocate, Jackman and Associates).

¹⁶⁶ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Fahad Ahmad, professeur adjoint, Université métropolitaine de Toronto).

il érode la confiance de la communauté et contribue à créer des vides d'information qui peuvent être exploités par des acteurs hostiles. Le professeur Juneau a fait valoir que des mesures de transparence plus larges sont nécessaires, y compris un engagement proactif et soutenu avec les parties prenantes, la création de systèmes pour mesurer la transparence au sein des ministères et des organismes de renseignement et de sécurité nationale, et la mise en place d'unités de mobilisation dotées des compétences et de l'expérience appropriées pour nouer des liens positifs avec les Canadiens musulmans et d'autres groupes minoritaires¹⁶⁷.

Profilage à la frontière

Pour de nombreux Canadiens, le passage de la frontière est une expérience banale qui se déroule sans incident. Or, ce n'est souvent pas le cas pour les musulmans. Plusieurs témoins ont raconté qu'ils étaient régulièrement soumis à des contrôles renforcés dans les aéroports, ce qui, selon eux, est dû à du profilage discriminatoire. Bien qu'il soit difficile de prouver qu'une personne en particulier fait l'objet de discrimination, selon le comité, le grand nombre d'histoires de ce genre qu'on lui a racontées témoigne de l'existence de préjugés systémiques.

Le comité a notamment appris que les musulmans faisaient l'objet d'une surveillance accrue dans le cadre du Programme de protection des passagers. On vérifie par exemple si les personnes qui souhaitent voyager par avion figurent sur une liste de personnes réputées représenter une menace pour la sécurité aérienne. La mise à jour de cette liste (communément appelée « liste des personnes interdites de vol » au Canada) incombe au ministre de la Sécurité publique en vertu de la *Loi sur la sûreté des déplacements aériens*. Cette liste n'est pas accessible au public et peut donc entraîner des retards imprévus pour les personnes dont le nom est similaire à celui d'une personne qui y figure. Pour éviter toute mauvaise association, les Canadiens qui pensent avoir été fichés en raison d'une similitude de nom peuvent demander un Numéro canadien de voyage unique, qui peut être utilisé comme pièce d'identité supplémentaire lors d'un voyage.

Au cours de son témoignage devant le comité, Bashir Ahmed Mohamed a raconté comment il s'est senti ostracisé à l'âge de 16 ans, lorsqu'il a fait l'objet d'un contrôle supplémentaire avant un vol, simplement parce que son nom était similaire à celui d'un « passager considéré à risque » figurant sur la liste des personnes interdites de vol. Bien qu'il soit désormais officier de marine dans les Forces armées canadiennes, il continue de faire l'objet d'un contrôle renforcé chaque fois qu'il prend l'avion. Il a néanmoins choisi de ne pas demander de Numéro canadien de voyage par principe, estimant que le programme ne permet pas d'apporter les améliorations nécessaires aux infrastructures de renseignement et de sécurité et que son utilisation perpétuerait l'idée qu'il est un Canadien différent¹⁶⁸.

D'autres témoins ont aussi dit avoir perdu confiance dans l'équité des organismes de sécurité nationale à la suite de leurs expériences dans les aéroports¹⁶⁹. Ahmad Attia (membre du conseil

¹⁶⁷ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Nouman Ashraf, professeur adjoint, Université de Toronto).

¹⁶⁸ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Bashir Ahmed Mohamed, à titre personnel).

¹⁶⁹ RIDR, *Témoignages*, 20 juin 2022 (Mohammed Hashim, directeur général, Fondation canadienne des relations raciales).

d'administration des services policiers de Peel, PDG d'Inclusive Strategy) a souligné que les agents de l'ASFC disposent d'un grand pouvoir discrétionnaire, sans toutefois être très surveillés, et qu'ils « sont [ainsi] davantage susceptibles de commettre des abus par le biais de la discrimination systémique, mais aussi de préjugés personnels, dont les conséquences [sont] dévastatrices pour la communauté musulmane¹⁷⁰ ».

Scott Millar a rassuré le comité en expliquant que l'ASFC acceptait les plaintes et les questions du public concernant la conduite de ses agents, et que le public pouvait déposer une plainte ou poser une question en faisant appel à son mécanisme de recours en ligne. En outre, il a rappelé que le projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires, qui se trouve actuellement devant le Parlement, créerait une commission chargée de traiter les plaintes du public concernant la GRC et l'ASFC¹⁷¹.

Discrimination dans le secteur caritatif

Enfin, le comité a appris que les organismes de bienfaisance sont au cœur des communautés musulmanes, mais que l'Agence du revenu du Canada (ARC) cible de manière disproportionnée les organismes de bienfaisance musulmans en vue d'une vérification et d'une révocation¹⁷². Diverses formes de préjugés structurels semblent être à l'origine de cette situation, notamment les préjugés qui considèrent les musulmans comme des étrangers et une menace pour la sécurité nationale, et les préjugés qui considèrent que les activités religieuses valables sont principalement celles qui sont fondées sur les idéaux et les pratiques chrétiennes.

Les témoins ont fait mention de deux rapports publiés en 2021 qui ont mis en lumière la question de la révocation en nombre disproportionné des organismes de bienfaisance musulmans par la Division de la revue et de l'analyse (DRA) de l'ARC. Le premier rapport – publié par le CNMC et l'Institut d'études islamiques de l'Université de Toronto – révèle que les politiques fédérales de financement de la lutte contre le terrorisme et de lutte contre la radicalisation « créent des conditions propices aux préjugés structurels à l'encontre des organismes de bienfaisance dirigés par des musulmans » lorsqu'elles sont mises en œuvre par la Direction des organismes de bienfaisance et la DRA de l'ARC. On y recommande notamment de suspendre la DRA dans l'attente d'un examen¹⁷³. Le deuxième rapport – publié par la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles – est parvenu à des conclusions similaires, tout en mettant l'accent sur l'absence

¹⁷⁰ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Ahmad Attia, membre du conseil d'administration des services policiers de Peel, PDG d'Inclusive Strategy).

¹⁷¹ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Scott Millar, vice-président, Direction générale de la politique stratégique, Agence des services frontaliers du Canada); *Projet de loi C-20, Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*, 44^e législature, 1^{re} session.

¹⁷² RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Ahmad Attia, membre du conseil d'administration des services policiers de Peel, PDG d'Inclusive Strategy).

¹⁷³ Anver Emon et Nadia Hasan, *Under Layered Suspicion*, mars 2021.

de responsabilisation et de surveillance indépendantes en ce qui concerne les décisions de la DRA, et en recommandant, entre autres, que l'OSSNR se penche sur cette question¹⁷⁴.

Depuis sa création en 2008, la DRA a réalisé 39 vérifications au total, dont 14 ont abouti à la révocation du statut d'un organisme de bienfaisance¹⁷⁵. Selon une analyse de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, 75 % des révocations auxquelles la DRA a procédé de 2008 à 2015 concernaient des organismes de bienfaisance musulmans, alors que ces derniers représentent moins de 1 % de l'ensemble des organismes de bienfaisance au Canada¹⁷⁶.

Au cours de leur témoignage devant le comité, les représentants de l'ARC ont expliqué que la Direction des organismes de bienfaisance favorise une approche fondée sur le risque de non-conformité pour déterminer quels organismes de bienfaisance font l'objet d'une vérification. Plus précisément, la DRA vérifie les organismes de bienfaisance lorsqu'il existe un risque perçu de financement du terrorisme. Geoff Trueman (sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, ARC) a soutenu que « [l]a Direction des organismes de bienfaisance ne sélectionne jamais, en aucun cas, les organismes de bienfaisance à vérifier en fonction de facteurs tels que la foi ou la confession. En outre, de tels facteurs n'influenceraient jamais le résultat d'une vérification¹⁷⁷. » Au contraire, la DRA s'appuie sur l'Évaluation nationale des risques inhérents (ENRI) du gouvernement du Canada, qui permet à ce dernier de comprendre quels sont les acteurs qui représentent la plus grande menace pour la sécurité nationale. La dernière mise à jour de l'ENRI par le ministère des Finances date de 2015.

Le comité a appris que parmi les groupes qui, selon l'ENRI, posent le plus grand risque de financement du terrorisme au Canada, huit sont musulmans, un est tamoul et un est sikh. En outre, la onzième catégorie – les combattants étrangers – est définie d'une manière qui inclut les musulmans de manière disproportionnée¹⁷⁸. Anver Emon a laissé entendre que, compte tenu de la montée de la suprématie blanche et d'autres formes d'extrémisme à l'échelle mondiale, cette évaluation de la menace est soit dépassée, soit expressément islamophobe¹⁷⁹.

Sharmila Khare (directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, ARC) a affirmé qu'elle ne croyait pas « qu'il y [a] des biais structurels ciblant les organismes de bienfaisance dirigés par des musulmans au sein de l'Agence du revenu du Canada », ajoutant que l'ARC prend la lutte contre le racisme très au

¹⁷⁴ Tim McSorley, *The CRA's Prejudiced Audits*, mai 2021.

¹⁷⁵ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada).

¹⁷⁶ Tim McSorley, *The CRA's Prejudiced Audits*, mai 2021, p. 5; RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Nabil Sultan, directeur des communications et de l'engagement communautaire, Association musulmane du Canada).

¹⁷⁷ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Geoff Trueman, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada).

¹⁷⁸ RIDR, *Témoignages*, 20 juin 2022 (Anver Emon, professeur de droit et d'histoire, Faculté de droit, Université de Toronto).

¹⁷⁹ RIDR, *Témoignages*, 20 juin 2022 (Anver Emon, professeur de droit et d'histoire, Faculté de droit, Université de Toronto).

sérieux¹⁸⁰. Selon elle, on pourrait « conclure que bon nombre des organismes qui figurent dans [l'ENRI] proviennent de communautés racisées¹⁸¹ ».

Certes, le comité comprend qu'il n'appartient pas à l'ARC de mettre à jour l'ENRI, mais force est de constater que la DRA, quelles que soient les intentions de ses employés, fait preuve d'un parti pris structurel à l'encontre des organismes de bienfaisance musulmans.

Terrance S. Carter (avocat, Carters Professional Corporation) a décrit la lourdeur que représentent les vérifications de la DRA pour les organismes de bienfaisance, affirmant ce qui suit :

Cela veut dire que les [vérifications de la DRA] sont extrêmement détaillés et complexes; elle produit des rapports [de vérification] volumineux en analysant des dizaines, sinon des centaines de milliers de courriels, en plus de la présence de l'organisme de bienfaisance sur Internet.

Les [vérifications] peuvent aussi durer très longtemps, parfois jusqu'à cinq ans ou plus. Il est aussi très difficile pour les organismes de bienfaisance de contester ces [vérifications], parce que les organismes de bienfaisance enregistrés doivent réfuter toutes les allégations soulevées dans [la vérification], c'est-à-dire qu'ils doivent réfuter toutes les allusions et les insinuations au sujet d'une participation alléguée à un possible financement du terrorisme. Essentiellement, l'organisme est présumé coupable jusqu'à ce qu'il puisse démontrer que toutes les allégations et les soupçons formulés par la [DRA] sont infondés, mais de façon générale, c'est une exigence impossible à respecter¹⁸².

Les représentants de l'ARC ont expliqué qu'un organisme de bienfaisance dont le statut a été révoqué par la DRA ou qui se voit imposer une pénalité par cette dernière peut faire appel de cette décision¹⁸³. Or, Khaled Al-Qazzaz (conseiller, Conseil canadien des affaires publiques musulmanes) a remis en doute l'utilité de ce mécanisme, soutenant qu'« il n'y a pour ainsi dire aucune surveillance. Il y a un mécanisme d'appel officiel, mais tout le monde dans le secteur de la

¹⁸⁰ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada).

¹⁸¹ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada).

¹⁸² RIDR, *Témoignages*, 13 février 2023 (Terrance S. Carter, avocat, Carters Professional Corporation).

¹⁸³ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada).

bienfaisance sait qu'il ne fonctionne pas¹⁸⁴. » Entre autres facteurs, la durée du processus peut être fatale pour les organismes de bienfaisance. Ahmad Attia a expliqué ce qui suit :

Une fois que cela paraît dans les médias, les allégations touchant des liens d'un organisme de bienfaisance avec le terrorisme ont des conséquences paralysantes sur l'organisme de bienfaisance lui-même, ses bénéficiaires et ses donateurs. Les donateurs ne peuvent plus soutenir le financement de l'organisme pour engager une action en justice afin de faire appel de ces décisions, car il a perdu le statut d'organisme de bienfaisance. En raison des allégations, les donateurs craignent également les répercussions de leurs dons et du financement de cet organisme de bienfaisance¹⁸⁵.

De même, lors d'une visite à la mosquée de l'ISNA à Mississauga, le comité a appris que les conséquences d'une vérification de l'ARC continuent de se faire sentir, à bien des égards, sur les activités de l'organisme. Au cours d'un autre témoignage, Ahmad Attia a fait remarquer que « [l']ISNA du Canada était autrefois une organisation nationale et, après avoir été suspendue pendant un an par la DRA, elle limite aujourd'hui ses activités à quelques mosquées et écoles choisies¹⁸⁶ ».

En outre, Nabil Sultan (directeur des communications et de l'engagement communautaire, Association musulmane du Canada) a fait valoir qu'« [i]l est arrivé à de nombreux organismes de bienfaisance musulmans que, quand l'ARC n'arrivait pas à démontrer un quelconque lien avec le terrorisme, elle décidait plutôt de révoquer leur statut d'organisme de bienfaisance et de les sanctionner pour des fautes techniques qui pourraient se régler sans sanction¹⁸⁷ ». Terrance Carter a convenu que la DRA peut se fonder sur des questions mineures de non-conformité à la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour révoquer le statut d'un organisme de bienfaisance qu'elle considère problématique, « sans jamais avoir à prouver que l'organisme participe au financement d'activités terroristes¹⁸⁸ ».

Terrance Carter a fait remarquer qu'on n'accuse pas, au Canada, les organismes de bienfaisance ne mener des activités terroristes. Selon lui, si le financement du terrorisme suscitait de réelles inquiétudes, on pourrait en saisir la GRC, plutôt que de traiter la question dans le cadre de

¹⁸⁴ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Khaled Al-Qazzaz, conseiller, Conseil canadien des affaires publiques musulmanes).

¹⁸⁵ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Ahmad Attia, membre du conseil d'administration des services policiers de Peel, PDG d'Incisive Strategy).

¹⁸⁶ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Ahmad Attia, membre du conseil d'administration des services policiers de Peel, PDG d'Incisive Strategy).

¹⁸⁷ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Nabil Sultan, directeur des communications et de l'engagement communautaire, Association musulmane du Canada).

¹⁸⁸ RIDR, *Témoignages*, 13 février 2023 (Terrance S. Carter, avocat, Carters Professional Corporation).

vérifications qui ne font l'objet que de peu de surveillance ou de reddition de comptes et qui n'exigent aucune preuve pour avoir lieu¹⁸⁹.

Outre les vérifications liées à la sécurité nationale, le comité a appris que les organismes de bienfaisance musulmans font souvent l'objet de discrimination en raison des fausses idées véhiculées sur l'islam et des préjugés qui considèrent que les activités religieuses valables sont principalement celles qui se rapprochent des pratiques chrétiennes. Par exemple, Nabil Sultan a dénoncé le fait que l'ARC considère que les fêtes de l'Aïd ne sont pas suffisamment religieuses en raison de leur caractère social, estimant que la même norme ne s'appliquerait pas à des célébrations similaires dans d'autres religions¹⁹⁰.

Ces raisons, ainsi que d'autres, qui expliquent le ciblage disproportionné des organismes de bienfaisance musulmans ne sont peut-être pas entièrement comprises, car les efforts déployés pour enquêter sur les pratiques de l'ARC se heurtent à de nombreux obstacles. En réponse aux recommandations formulées lors du Sommet national sur l'islamophobie de 2021, la ministre du Revenu national a demandé au Bureau de l'ombudsman des contribuables de procéder à un examen de la DRA.

Or, lors de son témoignage devant le comité, François Boileau (ombudsman, Bureau de l'ombudsman des contribuables) a indiqué qu'il n'était pas en mesure de s'acquitter efficacement de cette tâche en raison d'obstacles législatifs. Il a expliqué qu'en raison des contraintes imposées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*, il n'était pas en mesure d'avoir accès aux renseignements clés détenus par l'ARC. Il a estimé, à l'instar des sénateurs, que cette impasse revenait à essayer de faire son travail avec une main attachée dans le dos. Il a donné à entendre que l'OSSNR pourrait être mieux placé pour mener à bien ce travail de manière exhaustive¹⁹¹.

¹⁸⁹ RIDR, *Témoignages*, 13 février 2023 (Terrance S. Carter, avocat, Carters Professional Corporation).

¹⁹⁰ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Nabil Sultan, directeur des communications et de l'engagement communautaire, Association musulmane du Canada).

¹⁹¹ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (François Boileau, ombudsman du Bureau de l'ombudsman des contribuables).

À la suite du témoignage de l'ombudsman devant le comité, l'OSSNR a repris son analyse de la question et, le 8 mars 2023, s'est engagé à mener sa propre enquête sur la DRA. Lors de son témoignage devant le comité, l'honorable Marie Deschamps (présidente de l'OSSNR) a expliqué que l'OSSNR avait envisagé de mener une telle enquête en 2021, mais qu'il avait décidé d'éviter de faire double emploi avec le travail de l'ombudsman. Elle a donné l'assurance au comité que l'OSSNR disposait de pouvoirs législatifs élargis pour enquêter et promis ce qui suit :

Cet examen est axé sur les activités de la division et sur le processus de prise de décision concernant les organismes de bienfaisance enregistrés au Canada et vise à évaluer leur caractère raisonnable, leur nécessité et leur conformité à la loi. En ayant accès à toute l'information, à l'exception des documents confidentiels du Cabinet, l'office sera en mesure de réaliser un examen exhaustif, indépendant et factuel de la division¹⁹².

Le rapport publié par l'ombudsman en mars 2023 a confirmé qu'il n'avait pas été possible de procéder à un examen complet du processus de vérification des organismes de bienfaisance par l'ARC, mais il a néanmoins recommandé à l'Agence de mettre sur pied une formation sur les préjugés inconscients à l'intention des employés de la Direction des organismes de bienfaisance¹⁹³. Au cours de son témoignage devant le comité, Sharmila Khare a déclaré que tous les vérificateurs de la DRA suivaient plusieurs cours sur les préjugés inconscients, mais que ces cours n'étaient pas obligatoires¹⁹⁴.

Dans le même ordre d'idées, Ahmad Attia a demandé à l'ARC de faire preuve d'une plus grande transparence en ce qui concerne le processus de la DRA, notamment en publiant des données ventilées par confession sur les organismes de bienfaisance faisant l'objet d'une vérification. Il a souligné que l'objectif de cette collecte et de cette divulgation de données n'était pas d'aider l'ARC à faire son travail, mais « de prouver au public, et de le convaincre, que leurs vérifications ne portent pas préjudice à une certaine communauté ou ne la ciblent pas de manière disproportionnée¹⁹⁵ ».

¹⁹² RIDR, *Témoignages*, 27 mars 2023 (L'honorable Marie Deschamps, présidente, Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement).

¹⁹³ Bureau de l'ombudsman des contribuables, *Charité bien ordonnée commence par l'équité : à examiner davantage*, 27 mars 2023.

¹⁹⁴ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada).

¹⁹⁵ RIDR, *Témoignages*, 28 novembre 2022 (Ahmad Attia, membre du conseil d'administration des services policiers de Peel, PDG d'Incisive Strategy).

Laïcité

La liberté de conscience et de religion est un droit de la personne fondamental reconnu dans divers traités internationaux auxquels le Canada fait partie, ainsi que dans la *Charte canadienne des droits et libertés* (la Charte). Le droit à des accommodements raisonnables pour les croyances religieuses est également protégé par les lois fédérales, provinciales et territoriales sur les droits de la personne. Bien que la neutralité religieuse des institutions publiques soit également une valeur importante, des témoins ont jugé préoccupante l'émergence de lois qui, plutôt que de respecter la neutralité religieuse, impose une discrimination religieuse.

La *Loi sur la laïcité de l'État*¹⁹⁶ adoptée par le Québec en 2019, communément appelée « Loi 21 », a suscité une inquiétude particulière chez de nombreux témoins. Elle se réclame de principes comme la liberté de conscience, la liberté de religion et l'égalité de tous les citoyens¹⁹⁷, mais elle invoque en même temps l'article 33 de la Charte (la clause dérogatoire) pour se soustraire à l'examen constitutionnel fondé sur ces mêmes principes. De plus, en interdisant à certaines personnes de porter des symboles religieux dans l'exercice de leurs fonctions, la loi a une incidence disproportionnée sur les femmes musulmanes qui mènent ou aspirent à mener une carrière dans la fonction publique comme enseignantes, avocates ou agentes de police.

Pour illustrer les conséquences de la Loi 21, plusieurs témoins ont parlé de Fatemeh Anvari, une enseignante qui a perdu son emploi à l'école primaire de Chelsea parce qu'elle porte un hijab. Les parents des environs ont protesté contre son licenciement et se sont demandé comment ils pourraient l'expliquer à leurs enfants¹⁹⁸. Samira Laouni (directrice du C.O.R. et présidente et cofondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane) s'est dite inquiète qu'« en discriminant directement les femmes qui portent le [hijab], [la Loi 21] rend légitimes les préjugés contre toutes les personnes musulmanes – ou qu'on suppose musulmanes », ajoutant qu'« obliger des femmes à porter le [hijab], comme ce que l'on voit en Iran, ou l'interdire au travail est également inacceptable¹⁹⁹ ».

L'utilisation de la clause dérogatoire par le Parlement du Québec protège la Loi 21 contre une invalidation fondée sur plusieurs droits fondamentaux, y compris le droit à la liberté de conscience et de religion en vertu de l'alinéa 2a) de la Charte. En 2021, la Cour supérieure du Québec a largement confirmé la constitutionnalité de la Loi 21 pour cette raison, mais a néanmoins exprimé de sérieuses inquiétudes quant à son incidence. Lors de son témoignage devant le comité, le professeur Sajoo a fait référence à cette décision, soulignant que la Cour a estimé que la Loi 21 déshumanise les personnes qui en sont la cible, mais qu'elle est inattaquable sur le plan juridique

¹⁹⁶ Québec, *Loi sur la laïcité de l'État*, L-0.3.

¹⁹⁷ *Ibid.*, art. 2.

¹⁹⁸ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Amin B. Sajoo, chercheur résident et chargé de cours, École d'études internationales, Université Simon Fraser).

¹⁹⁹ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Samira Laouni, directrice du C.O.R. et présidente et cofondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane).

en raison de l'utilisation de la clause dérogatoire.²⁰⁰ Plus précisément, la Cour a affirmé que la loi « transmet le message que les personnes qui exercent leur foi ne méritent pas de participer à part entière dans la société québécoise²⁰¹ » et que :

[T]outes ces personnes qui aspirent à occuper l'un de ces emplois se trouvent placées devant le dilemme suivant : ou bien elles agissent en fonction de leur âme et conscience, en l'occurrence leurs croyances, ou bien elles travaillent dans le métier de leur choix. On peut aisément comprendre qu'il s'agit là d'une conséquence cruelle qui déshumanise les personnes visées²⁰².

La Loi 21 continue d'être contestée devant les tribunaux au motif qu'elle porte atteinte au droit à l'égalité entre les hommes et les femmes énoncé à l'article 28 de la Charte. Sameer Zuberi (député de Pierrefonds—Dollard) a fait remarquer que le gouvernement fédéral s'est engagé à intervenir lorsque la Cour suprême du Canada sera saisie de la contestation de la Loi 21 et a également trouvé « troublant que la clause nonobstant soit utilisée de façon préventive²⁰³ ». En outre, il a souligné qu'en recourant à la clause dérogatoire, la loi devient caduque tous les cinq ans et qu'il faut invoquer l'article 33 à nouveau si l'on veut qu'elle ne le devienne pas²⁰⁴.

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) a déclaré au comité qu'elle continuait d'intervenir dans la contestation constitutionnelle de la Loi 21, estimant qu'elle constitue « une discrimination en milieu de travail imposée par le gouvernement ». Marie-Claude Landry (présidente et première dirigeante, CCDP) a renchéri en disant que « [l]es lois adoptées au Canada doivent servir à éliminer la discrimination, et non à la favoriser ou à la rendre légitime²⁰⁵ ». La professeure Perry a tout particulièrement dénoncé le recours à la clause dérogatoire, estimant que « [l]es droits garantis par la Charte doivent avoir préséance. Je pense que nous devons adopter une position plus ferme à cet égard²⁰⁶. »

Bien que la Loi 21 ait des conséquences directes préoccupantes, le comité a été choqué d'apprendre qu'elle a également enhardi indirectement des groupes et des individus racistes marginaux²⁰⁷. Comme l'a expliqué Laïla Aitoumasste (coordonnatrice, Centre culturel islamique de Québec) :

²⁰⁰ RIDR, *Témoignages*, 7 septembre 2022 (Amin B. Sajoo, chercheur résident et chargé de cours, École d'études internationales, Université Simon Fraser).

²⁰¹ *Hak c. Procureur général du Québec*, 2021 QCCS 1466 (CanLII), par. 65.

²⁰² *Ibid.*, par. 69.

²⁰³ RIDR, *Témoignages*, 13 février 2023 (Sameer Zuberi, député de Pierrefonds—Dollard).

²⁰⁴ RIDR, *Témoignages*, 13 février 2023 (Sameer Zuberi, député de Pierrefonds—Dollard).

²⁰⁵ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Marie-Claude Landry, présidente et première dirigeante, Commission canadienne des droits de la personne).

²⁰⁶ RIDR, *Témoignages*, 6 février 2023 (Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech).

²⁰⁷ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Samer Majzoub, président, Forum musulman canadien); Kashif Ahmed

Ce n'est pas juste en milieu de travail, c'est aussi dans la société, à l'extérieur, dans la rue. C'est comme si on avait donné la permission à certaines personnes – je ne vais pas généraliser, je ne vais pas dire que tout le Québec ou toute la ville de Québec est raciste, loin de là – de dire que, effectivement, parce qu'on porte le voile, nous n'avons pas le droit de travailler, nous n'avons pas le droit d'exister, nous n'avons même pas le droit d'être ici et nous devons rentrer chez nous. Et ça, on l'entend souvent²⁰⁸.

Ces perceptions semblent être très répandues. Thérèse Sagna (membre du conseil d'administration, Fédération des femmes du Québec) a attiré l'attention sur une étude qui montre que :

73 % des femmes musulmanes se sentent moins en sécurité dans l'espace public depuis la promulgation de la loi 21; 57 % des femmes musulmanes démontrent une détérioration importante de s'exprimer librement en public; 80 % des femmes musulmanes ont perdu espoir pour l'avenir de leurs enfants au Québec; plus de 66 % des femmes musulmanes au Québec ont vécu des incidents et crimes haineux²⁰⁹.

Maxim Fortin (coordonnateur, section de Québec, Ligue des droits et libertés) a également observé que le débat public sur la laïcité et les symboles religieux est étroitement lié à l'augmentation des crimes haineux, en particulier ceux qui sont motivés par l'islamophobie²¹⁰. Il a laissé entendre que ceux qui s'engagent dans le débat sur la laïcité devraient le faire de manière responsable et savoir que les propos incendiaires ont des conséquences réelles sur les communautés marginalisées.

Boufeldja Benabdallah (cofondateur et porte-parole Centre culturel islamique de Québec) a soutenu que les aspects de la Loi 21 qui s'appuient sur la clause dérogatoire sont discriminatoires et islamophobes, tout en soulignant que la majorité de la société canadienne et québécoise n'est pas islamophobe²¹¹.

Karim Elabed (imam de la mosquée de Lévis) a expliqué que lorsqu'il s'est installé au Québec avec sa famille en 2008, il s'est senti privilégié de ne pas être jugé en fonction de sa race ou de sa religion, comme il l'avait été en France. Cependant, il a depuis constaté une montée du racisme et de l'islamophobie, qui s'est traduite par l'adoption de lois telles que la Loi 21, qui rappelle l'évolution de la situation en France. Selon lui, « le principe est d'essayer de séparer tout ce qui est

²⁰⁸ RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Laïla Aitoumasste, coordonnatrice, Centre culturel islamique de Québec).

²⁰⁹ RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Thérèse Sagna, membre du conseil d'administration, Fédération des femmes du Québec).

²¹⁰ RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Maxim Fortin, coordonnateur, section de Québec, Ligue des droits et libertés).

²¹¹ RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole Centre culturel islamique de Québec).

religieux de l'État, des instances politiques », mais « ce principe est faussé parce que "laïcité" ne signifie pas annuler l'existence de la religion dans l'espace public; la laïcité veut dire que les institutions d'un pays doivent se mettre à distance égale par rapport à toutes les religions²¹² ».

En fin de compte, la Loi 21 a poussé de nombreux musulmans à quitter le Québec afin de profiter de possibilités de carrière offertes ailleurs et de mieux s'intégrer à la société²¹³. La D^{re} Malick (directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada) a souligné que cette situation est particulièrement préoccupante, car l'absence d'enseignants visiblement musulmans réduit l'exposition des enfants à des cultures différentes, ce qui risque de perpétuer les préjugés²¹⁴.

Pour Rizwana Kaderdina (éducatrice, Muslim Educators Network of Ontario), la Loi 21 est « l'incarnation vivante de l'idée que la visibilité musulmane est inacceptable dans la sphère publique canadienne²¹⁵ ». Les témoins s'entendent tous pour dire que la Loi 21 est discriminatoire, qu'elle a exacerbé l'islamophobie et qu'elle devrait être abrogée²¹⁶.

Furqan Abbassi (membre et entrepreneur, Soul Brothers Pakistan) a exprimé sa crainte que d'autres provinces n'adoptent une loi similaire à la Loi 21, ainsi que sa tristesse pour ses enfants, en déclarant que :

Que faire si un jour ma fille choisit de porter un foulard? Comment puis-je préparer ma fille à surmonter des obstacles supplémentaires, des difficultés et même de la discrimination pour réaliser ses rêves, si elle veut devenir médecin, avocate ou politicienne comme vous? Un jour, elle devra choisir entre sa religion et sa carrière. Nous sommes venus au Canada, ce pays est devenu notre foyer en raison de sa diversité, de ses droits et de sa liberté²¹⁷.

Naheed Nenshi (ancien maire de Calgary) a invité le comité à condamner « sans ambages les lois sectaires d'un bout à l'autre du pays, y compris [la Loi 21] au Québec », soutenant qu'une place publique véritablement laïque n'est pas une place qui fait de la discrimination contre certaines personnes et se demandant :

²¹² RIDR, *Témoignages*, 6 mars 2023 (Karim Elabed, imam de la mosquée de Lévis, Association des musulmanes et musulmans du Grand Lévis).

²¹³ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Mohamed Labidi, président, Centre culturel islamique de Québec).

²¹⁴ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada).

²¹⁵ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Rizwana Kaderdina, éducatrice, Muslim Educators Network of Ontario).

²¹⁶ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole Centre culturel islamique de Québec); RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Nabila Daoudi, à titre personnel); RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Nabila Yasmine Saidji, Collectif de lutte et d'action contre le racisme); RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Yasser Lahlou, Association des étudiants musulmans de l'Université de Montréal); RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Nabila Yasmine Saidji, Collectif de lutte et d'action contre le racisme).

²¹⁷ RIDR, *Témoignages*, 21 septembre 2022 (Furqan Abbassi, membre et entrepreneur, Soul Brothers Pakistan).

[Q]uand notre société est-elle devenue si faible que la pensée de quelqu'un qui s'habille différemment de nous, qui ne prêche pas, qui ne convertit pas, qui ne prépare pas les gens à sa religion, mais qui s'habille simplement d'une façon différente de nous... Comment se fait-il que notre société est si faible que c'est une telle menace?²¹⁸

Discrimination en milieu de travail

Les lois fédérales, provinciales et territoriales sur les droits de la personne protègent les personnes contre la discrimination provenant d'entités publiques ou privées, notamment dans les domaines de l'emploi, des services, de l'éducation et du logement. Ces lois sont considérées comme quasi constitutionnelles, ce qui signifie qu'elles prévalent sur les autres lois fédérales, provinciales ou territoriales, sauf indication contraire dans la loi.

Par exemple, la *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdit la discrimination religieuse dans les domaines de compétence fédérale, notamment au gouvernement du Canada, dans les sociétés d'État et dans les entreprises privées sous réglementation fédérale dans le secteur des banques, des communications et des transports. Les personnes qui sont victimes de discrimination dans ces domaines peuvent déposer une plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, qui a le pouvoir d'enquêter sur les plaintes et de renvoyer les affaires au Tribunal canadien des droits de la personne. Le Tribunal entend les preuves, décide s'il y a eu discrimination et peut accorder des réparations²¹⁹. En 2021, 8 % de toutes les plaintes accueillies par la Commission canadienne des droits de la personne étaient liées à la religion.²²⁰

Au cours de son témoignage devant le comité, la CCDP a indiqué qu'elle avait reçu des centaines de plaintes pour discrimination fondée sur le racisme antimusulman au cours des cinq dernières années; des musulmans se sont plaints parce qu'ils se sont vu refuser le temps et l'espace nécessaires pour prier, ont été qualifiés de risque pour la sécurité ou ont été insultés en raison de leurs vêtements religieux ou de leur régime alimentaire. En outre, beaucoup craignent de subir des représailles s'ils font part de leurs inquiétudes²²¹.

Husein Panju (président, Association canadienne des avocats musulmans) a fait valoir que la discrimination exercée contre les musulmans au travail est un problème systémique, et non le simple résultat de préjugés individuels. Au cours de consultations menées par son organisation, il dit avoir « entendu de nombreux témoignages rapportant des pratiques d'embauche discriminatoires, des refus de fournir des mesures d'accommodement religieux de base ainsi que

²¹⁸ RIDR, *Témoignages*, 13 février 2023 (Naheed Nenshi, ancien maire de Calgary, à titre personnel).

²¹⁹ En appel, les décisions du Tribunal peuvent être examinées par la Cour fédérale qui en vérifie le caractère raisonnable.

²²⁰ Commission canadienne des droits de la personne, *En chiffres*.

²²¹ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Marie-Claude Landry, présidente et première dirigeante, Commission canadienne des droits de la personne).

des milieux de travail toxiques [y compris dans la fonction publique fédérale] dans lesquels les employés musulmans se sentaient rejetés et vulnérables²²² ».

Les témoins ont mis en évidence plusieurs éléments qui contribuent à la discrimination systémique dans le contexte de l'emploi, notamment la non-reconnaissance des diplômes professionnels obtenus dans d'autres pays et les préjugés fondés sur l'apparence. Saïd Akjour a expliqué qu'à l'instar de nombreux immigrants, « mes diplômes ne sont pas reconnus dans [le] système [de mon employeur actuel]. Je ne peux avancer dans ma carrière, mon salaire ne reflète pas mes diplômes ou je ne peux obtenir un poste qui reflète mes diplômes²²³. » Tout en précisant que des personnes d'autres origines sont également touchées par ce problème, Barbara Jackman reconnaît que cet obstacle peut constituer une forme d'islamophobie systémique²²⁴. Elle a préconisé la mise en place d'un « processus d'évaluation rapide normalisé pour les nouveaux immigrants, doté de normes communes » pour régler le problème²²⁵.

Nuzhat Jafri (directrice générale, Conseil canadien des femmes musulmanes) a également expliqué l'importance de l'intersectionnalité pour comprendre la discrimination en milieu de travail :

Selon des études successives du CCFM, les musulmanes de partout au Canada connaissent des niveaux élevés de sous-emploi et de chômage comparativement aux femmes d'autres confessions. Elles ont également des niveaux de scolarité plus élevés, mais des obstacles comme le manque d'expérience canadienne, la non-reconnaissance des titres de compétence étrangers et le racisme et l'islamophobie généralisés ont aggravé leur situation en matière d'emploi²²⁶.

Pareillement, Jad El Tal (directeur de la recherche et de la politique, Institut canado-arabe) a expliqué certains des obstacles particuliers auxquels se heurtent les femmes arabes, dont celui d'être identifiées comme musulmanes uniquement par leur nom, et donc de faire l'objet de stéréotypes dès qu'on lit leur curriculum vitae²²⁷.

Au cours de sa visite à Québec, le comité a appris que de nombreuses musulmanes hautement qualifiées et titulaires d'un diplôme universitaire sont incapables de trouver un emploi dans leur domaine d'études, en raison des effets directs de la Loi 21 et d'un changement culturel plus large qui autorise la discrimination en milieu de travail. Par exemple, Nabila Daoudi a raconté ce qui suit :

²²² RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

²²³ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Saïd Akjour, à titre personnel).

²²⁴ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Barbara Jackman, avocate, Jackman and Associates).

²²⁵ RIDR, *Témoignages*, 20 mars 2023 (Barbara Jackman, avocate, Jackman and Associates).

²²⁶ RIDR, *Témoignages*, 24 octobre 2022 (Nuzhat Jafri, directrice générale, Conseil canadien des femmes musulmanes).

²²⁷ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Jad El Tal, directeur de la recherche et de la politique, Institut canado-arabe).

[C]'est difficile pour les femmes musulmanes diplômées d'accéder au marché du travail. La discrimination, la stigmatisation et les contraintes prennent la place de l'évaluation des compétences académiques ou professionnelles. Je peux tout simplement et facilement être disqualifiée pour un stage ou pour un poste de travail juste parce que je suis musulmane ou parce que j'ai une tenue vestimentaire d'aspect musulman. Je suis diplômée en finances au Maroc. J'ai un diplôme universitaire. J'ai décroché un stage d'un seul mois à Québec. Par la suite, toutes les portes se sont fermées devant moi. J'ai dû m'adapter et suivre une formation pour devenir éducatrice²²⁸.

Au sein de la profession médicale, Katherine Bullock (chargée de cours, Université de Toronto Mississauga) a fait référence à une enquête menée en 2017 par l'Université de Toronto auprès de résidents en médecine, qui a révélé que 47 % d'entre eux ont été victimes de discrimination ou de harcèlement, et que 60 % de ceux qui ont été victimes de discrimination étaient musulmans. Elle a fait observer que, bien que des mécanismes de signalement soient théoriquement en place, les résidents en médecine ne les utilisent généralement pas, craignant d'être pris pour cible ou qualifiés de fauteurs de troubles²²⁹.

Le comité a également entendu parler de discrimination et d'insensibilité culturelle au sein de la profession juridique. Par exemple, lors d'une visite dans une mosquée en septembre 2022, on lui a raconté qu'une femme travaillant dans un grand cabinet d'avocats s'était fait demander si elle avait rencontré son mari pour la première fois le jour de son mariage.

Plusieurs témoins ont fait part d'expériences particulières de discrimination en milieu de travail, soulignant à quel point l'islamophobie peut y être omniprésente. Comme l'a expliqué Saïd Akjour :

Chaque personne peut parler de son expérience par rapport à [la discrimination au travail]. Dans mon ancien travail, j'étais en train de parler avec un collègue marocain, qui travaille dans un autre service. Ma patronne est passée et elle m'a dit : « Qu'est-ce que vous êtes en train de fabriquer, est-ce que vous êtes en train de parler d'une bombe, de fabriquer une bombe? » J'ai pris mon courage à deux mains et je l'ai suivie jusqu'à son bureau pour lui dire : « Ça ne se dit pas, tout simplement. Ce qui se passe entre nous, c'est privé. On parlait d'autres choses. » Puis, elle m'a répondu : « Non, prends-le pas mal. C'est une blague. » Le message est passé, mais, en fin de compte, ce n'était pas une blague. On ne rit pas de ces choses-là, surtout dans un contexte professionnel avec une hiérarchie. Elle était ma supérieure au moment de cet incident²³⁰.

²²⁸ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Nabila Daoudi).

²²⁹ RIDR, *Témoignages*, 22 septembre 2022 (Katherine Bullock, chargée de cours, Université de Toronto Mississauga).

²³⁰ RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Saïd Akjour, à titre personnel).

Dans d'autres contextes, l'islamophobie est moins flagrante, mais peut aboutir à des résultats qui sont révélateurs d'un parti pris systémique. Monia Mazigh (auteure, activiste en droits de la personne et professeure agrégée de recherche, Département de langue et littérature anglaises, Université Carleton) a observé que la discrimination est difficile à prouver, en particulier dans le contexte de concours de recrutement très concurrentiels, notamment pour les postes universitaires, mais que très peu de femmes qui portent le hijab enseignent dans les universités, ce qui serait dû, selon elle, à la discrimination²³¹. Dans la même veine, Mohamed Labidi (président, Centre culturel islamique de Québec) a fait remarquer que son lieu de travail compte environ 400 employés fédéraux et que sur les 20 chefs d'équipe, aucun n'appartient à une minorité visible ou n'est un immigrant²³².

Pour remédier à ces formes plus subtiles de désavantage et de discrimination, la fonction publique fédérale est tenue, en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, de mettre en place des politiques, des pratiques et des accommodements raisonnables qui garantissent la représentation équitable de certains groupes. Les quatre groupes désignés au sens de la Loi sont les suivants : les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles²³³. Husein Panju a expliqué que ces catégories peuvent masquer les aspects intersectionnels de la discrimination; par exemple, les données sur la discrimination à l'égard des femmes et sur celle à l'égard des Noirs ne tiennent pas compte de l'expérience particulière des femmes noires²³⁴. En outre, il a observé que la discrimination fondée sur l'islamophobie n'entre pas parfaitement dans ces catégories.

La CCDP a rappelé qu'elle a réclamé à plusieurs reprises la modernisation de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* afin de mieux protéger les personnes racialisées²³⁵. D'autres témoins ont approuvé cette recommandation²³⁶. Ibtissam Nkaili (analyste financière principale, Exportation et développement Canada) a ajouté que « dans le cadre du travail, la diversité et l'inclusion ne se limitent pas au fait de recruter des employés venant de groupes racialisés, mais de faire en sorte que ces employés se sentent valorisés et peuvent venir à leur travail en étant eux-mêmes, avec toute leur identité et leur culture, tout en se sentant valorisés²³⁷ ».

Certains témoins ont affirmé que la CCDP elle-même faisait obstacle à la justice et que les plaignants devraient pouvoir s'adresser directement au Tribunal, en contournant la fonction de garde-fou de la CCDP. Rappelant que l'Ontario et la Colombie-Britannique ont adopté ce système, l'Association canadienne des avocats musulmans a recommandé au gouvernement fédéral de

²³¹ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Monia Mazigh, auteure, activiste en droits humains et professeure agrégée de recherche, Département de langue et littérature anglaises, Université Carleton).

²³² RIDR, *Témoignages*, 20 septembre 2022 (Mohamed Labidi, président, Centre culturel islamique de Québec).

²³³ *Loi sur l'équité en matière d'emploi (L.C. 1995, ch. 44)*, (S.C. 1995, ch. 44), art. 2.

²³⁴ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

²³⁵ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Marie-Claude Landry, présidente et première dirigeante, Commission canadienne des droits de la personne).

²³⁶ RIDR, *Témoignages*, 14 novembre 2022 (Samira Laouni, directrice du C.O.R. et présidente et cofondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane).

²³⁷ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Ibtissam Nkaili, analyste financière principale, Exportation et développement Canada).

mettre en place un modèle d'accès direct de manière progressive afin de s'assurer qu'il y ait suffisamment de ressources en place pour faciliter la transition²³⁸.

La CCDP a dit soutenir « toutes les démarches visant à améliorer l'accès à la justice au chapitre des droits de la personne, dans tout son sens, mais elle n'est pas convaincue que le système d'accès direct de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique constitue une amélioration probante par rapport au modèle de sélection par la commission²³⁹ ». Brian Smith (avocat principal, Division des services juridiques, CCDP) a fait savoir que, quel que soit le modèle choisi, la sélection des dossiers se fera à un moment ou à un autre du processus et que l'ajout de ressources permettrait de garantir que cette sélection se fasse d'une manière qui favorise un accès rapide à la justice. Parallèlement, il a laissé entendre que l'un des avantages du modèle actuel est que la CCDP est en mesure d'apporter un certain soutien aux plaignants, par exemple en les aidant à définir leurs problèmes dès le début afin qu'ils répondent aux exigences législatives et en les accompagnant en tant que partie devant le Tribunal²⁴⁰. En outre, dans un mémoire présenté au comité, la CCDP a ajouté que son service de médiation permet de résoudre de nombreuses plaintes, une procédure qui est souvent plus économique et plus rapide pour les plaignants que le recours au Tribunal. De 2017 à 2022, près de 54 % des plaintes déposées auprès de la CCDP concernant l'islamophobie dans le contexte de l'emploi ont été réglées par la médiation²⁴¹.

Système correctionnel fédéral

Comme l'indique le rapport du comité publié en juin 2021 et intitulé *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral*, les musulmans détenus dans les pénitenciers fédéraux ont souvent de la difficulté à exercer leur droit de pratiquer librement leur religion et se voient parfois refuser l'accès au Coran. Dans ce rapport, le comité dit que « la pratique de la foi et de la culture, en plus d'être garantie par la Charte, peut jouer un rôle important dans la réadaptation et la réinsertion sociale des personnes²⁴² ».

Dans le cadre de la présente étude, plusieurs témoins ont fait part au comité de leurs préoccupations quant à la difficulté d'obtenir des accommodements religieux et des services d'aumônerie pour les musulmans détenus dans les pénitenciers fédéraux. Adil Afzal (expert principal en politique et islamophobie, Canadian Muslim Chaplain Organization) a raconté son expérience de travail dans un Centre psychiatrique régional de la Saskatchewan accueillant principalement des personnes purgeant une peine de ressort fédéral qui souffrent de problèmes de santé mentale et qui sont considérées comme présentant un risque élevé. Il a décrit la difficulté, pour les personnes purgeant une peine de ressort fédéral, d'obtenir des accommodements

²³⁸ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans).

²³⁹ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Marie-Claude Landry, présidente et première dirigeante, Commission canadienne des droits de la personne).

²⁴⁰ RIDR, *Témoignages*, 21 novembre 2022 (Brian Smith, avocat principal, Division des services juridiques, Commission canadienne des droits de la personne).

²⁴¹ RIDR, *Mémoires, Commission canadienne des droits de la personne, mémoire présenté au comité*, 16 décembre 2022.

²⁴² RIDR, *Droits de la personne des personnes purgeant une peine de ressort fédéral*, juin 2021, p. 88.

religieux, souvent en raison de la réticence du personnel de Service correctionnel Canada. Il a expliqué ce qui suit :

Ils essaient presque de vous contraindre à dire : « Vous savez quoi? N'approuvez pas cela. La personne fait semblant. Elle veut juste un repas différent [...] » Ils avaient ces conversations à la dérobée pour saper les accommodements.

Puis nous avons remarqué que, lentement, il devenait de plus en plus difficile de réserver nos heures de visite. Il était souvent très difficile d'obtenir des changements de politique pour la nourriture halal. Il fallait passer par de multiples réunions, et rien ne se faisait. C'était un processus très frustrant²⁴³.

Lorsque des accommodements religieux appropriés sont prévus, ils peuvent avoir une incidence positive sur le bien-être et la réadaptation d'une personne. Adil Afzal a raconté avoir rencontré une femme souffrant de problèmes de santé mentale qui n'avait pas adressé un seul mot à qui que ce soit depuis trois ans, mais qui a réussi à s'ouvrir à lui. Elle lui a raconté qu'on avait profané et jeté son Coran quelques années auparavant et que « [s]on silence se fondait sur une profonde méfiance à l'égard du système²⁴⁴ ».

Compte tenu de l'importance de ces interactions, il est essentiel que les services d'aumônerie disposent de ressources suffisantes. Le comité a été informé qu'une modification apportée en 2013 à la structure du programme d'aumônerie des prisons fédérales a désavantagé les musulmans et d'autres communautés religieuses²⁴⁵.

Par ailleurs, l'imam Michael Taylor a expliqué le fonctionnement du modèle de fournisseur national unique et souligné que les services d'aumônerie offerts aux musulmans se sont améliorés depuis 2013 et que l'on compte actuellement 18 aumôniers musulmans qualifiés dans les établissements fédéraux dans l'ensemble du pays²⁴⁶. Il a également précisé que le programme d'aumônerie « fait l'objet d'une étude de faisabilité visant tous les modèles de prestation de services disponibles qui devrait se terminer prochainement²⁴⁷. »

²⁴³ RIDR, *Témoignages*, 3 octobre 2022 (Adil Afzal, expert principal en politique et islamophobie, Canadian Muslim Chaplain Organization).

²⁴⁴ RIDR, *Témoignages*, 3 octobre 2022 (Adil Afzal, expert principal en politique et islamophobie, Canadian Muslim Chaplain Organization).

²⁴⁵ RIDR, *Témoignages*, 8 septembre 2022 (Omar Yaqub, serviteur des serviteurs, Association des services sociaux et familiaux islamiques).

²⁴⁶ Michael Taylor, imam, *Mémoire*, 20 mars 2023.

²⁴⁷ *Ibid.*



La sénatrice Yonah Martin s'entretient avec Omar Yaquub, de l'Islamic Family & Social Services Association après les audiences publiques à Edmonton.

Conclusion

L'islamophobie est un problème grave qui est de plus en plus répandu dans la société canadienne. La propagation des stéréotypes et de la désinformation a pavé la voie à diverses formes de discrimination et a abouti à de multiples actes de haine. Il faut y faire face de toute urgence, quelle que soit la terminologie employée pour la décrire. Au cours des dernières années, les musulmans du Canada ont fait preuve d'une grande résilience dans un contexte de violence et de discrimination sans précédent. Néanmoins, pour de nombreux survivants d'actes islamophobes violents, la vie ne sera plus jamais la même. Le comité cite comme exemple l'attaque mortelle au camion-bélier perpétrée en 2021 à London, en Ontario, tuant les parents, la sœur et la grand-mère d'un garçon de neuf ans.

Les Canadiens ont le droit de pratiquer leur religion et méritent de se sentir en sécurité lorsqu'ils le font. La montée inquiétante de la violence et de la haine découlant de l'islamophobie est une tendance qui doit être inversée. Parallèlement, il faut s'attaquer aux lois, aux politiques et aux pratiques qui continuent de désavantager systématiquement les musulmans, à la fois en apportant des modifications précises aux lois et aux politiques, ainsi qu'en provoquant des changements culturels plus vastes.

Le comité estime qu'il faut agir de toute urgence pour faire face à la montée de l'islamophobie. Les 13 recommandations formulées dans le présent rapport tiennent compte des préoccupations transmises par des communautés des quatre coins du Canada au comité. Bien que ces recommandations s'adressent principalement au gouvernement fédéral, le comité tient à souligner qu'il incombe à tous les Canadiens, aux politiciens et aux assemblées législatives de faire en sorte que la société soit inclusive pour tous.

ANNEXE A – Terminologie

Les préjugés, la discrimination et la violence à l'encontre des musulmans constituent un problème important et croissant dans la société canadienne. Ce phénomène, le plus souvent appelé « islamophobie », se manifeste sous différentes formes et est connu sous différents noms. Les universitaires et les témoins ayant vécu cette forme de préjugé ne s'accordent pas sur la terminologie la plus appropriée pour la décrire.

Le terme « islamophobie » remonte au début du XX^e siècle et a commencé à se populariser à la fin des années 1990²⁴⁸. Depuis, il fait l'objet d'un débat universitaire et public vigoureux. Certains spécialistes préfèrent des termes tels que « racisme antimusulman », qui évitent de suggérer à tort que ce phénomène n'est qu'une simple phobie, dépourvue d'intention, d'organisation ou de malveillance²⁴⁹. Lors de leur témoignage devant le comité, plusieurs témoins ont partagé cette préoccupation et proposé d'autres termes, notamment « haine antimusulmane » et « discrimination antimusulmane »²⁵⁰. Houssein Ben Lazreg (professeur de langues modernes et d'études culturelles, Université de l'Alberta) a expliqué que « le terme phobie laisse supposer que cette discrimination est uniquement un problème de préjugés individuels, laissant dans l'ombre la production structurelle et systémique de racisme antimusulman²⁵¹ ».

D'autres témoins ont exprimé un malaise semblable à l'égard du terme « islamophobie », faisant valoir qu'il risque de confondre le racisme avec la peur légitime de certaines interprétations de l'islam²⁵², ou qu'il peut être inadéquat pour rendre compte des conséquences extrêmes qui y sont associées, dont des incidents d'une terrible violence²⁵³.

Malgré ces préoccupations, le comité s'est rendu compte, au cours de son étude, que le terme « islamophobie » était tout de même employé de façon plus générale et était mieux compris que les autres termes qui circulent. Des témoins tels que Sameer Zuberi (député de Pierrefonds-Dollard) ont fait valoir qu'il était essentiel de conserver le terme « islamophobie », compte tenu de sa signification dans la société²⁵⁴. De même, David Matas (conseiller juridique principal, B'nai Brith

²⁴⁸ Katherine Bullock (2017), « [Policy Backgrounder: Defining Islamophobia for a Canadian Context](#) » (disponible en anglais uniquement), Tessellate Institute; RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Nabila Yasmine Saidji, Collectif de lutte et d'action contre le racisme).

²⁴⁹ Katherine Bullock (2017), « [Policy Backgrounder: Defining Islamophobia for a Canadian Context](#) » (disponible en anglais uniquement), Tessellate Institute; RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Neila Miled, conseillère en matière de lutte contre le racisme, Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, Bureau pour un environnement respectueux, équitable, de la diversité et de l'inclusion).

²⁵⁰ RIDR, [Témoignages](#), 22 septembre 2022 (Anver Saloojee, vice-président intérimaire, Équité et inclusion communautaire, Université métropolitaine de Toronto).

²⁵¹ RIDR, [Témoignages](#), 8 septembre 2022 (Houssein Ben Lazreg, professeur de langues modernes et d'études culturelles, Université de l'Alberta).

²⁵² RIDR, [Témoignages](#), 20 septembre 2022 (Rachad Antonius, professeur adjoint, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal).

²⁵³ RIDR, [Témoignages](#), 7 septembre 2022 (Karim H. Karim, professeur de la Chancellerie, École de journalisme et de communication, Université Carleton).

²⁵⁴ RIDR, [Témoignages](#), 13 février 2023 (Sameer Zuberi, député de Pierrefonds-Dollard).

Canada) a fait valoir que, bien que d'autres termes puissent être préférables, compte tenu de l'usage répandu et de la reconnaissance du terme « islamophobie », il serait préférable de le conserver tout en veillant à ce qu'il soit correctement balisé²⁵⁵. Il a expliqué que la définition de l'islamophobie devrait fournir des exemples de ce qu'elle inclut et affirmer qu'elle n'empêche pas la critique raisonnée des diverses interprétations de l'islam²⁵⁶.

De même, Jasmin Zine (professeure de sociologie, religion et culture, Option d'études musulmanes, Université Wilfrid Laurier) a évalué les différents termes utilisés pour décrire ce phénomène. La professeure Zine a soutenu que le terme « racisme antimusulman » pouvait être utile pour décrire les effets de l'islamophobie sur les individus, mais que le terme « haine antimusulmane » pouvait être problématique parce qu'il « réduit le phénomène à un phénomène individuel, et nous voulons être conscients des aspects systémiques²⁵⁷ ». La professeure Zine a dit que le terme « islamophobie » pouvait être employé comme cadre général pour comprendre l'étendue des attitudes et des comportements individuels, idéologiques et systémiques, et qu'on devrait la définir de façon à refléter le fait qu'elle existe en tant que « système d'oppression qui se manifeste de façon individuelle, idéologique et systémique²⁵⁸ ».

La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022 reflète bon nombre de ces préoccupations en donnant la définition suivante de l'islamophobie :

Racisme, stéréotypes, préjugés, peur ou actes d'hostilité envers des personnes musulmanes ou les adeptes de l'islam en général. En plus de motiver des actes d'intolérance et de profilage racial, l'islamophobie mène à considérer, aux niveaux institutionnel, systémique et sociétal, que les musulmans constituent une menace accrue pour la sécurité²⁵⁹.

Comme l'a expliqué Amira Elghawaby (représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie), cette définition n'exclut pas la critique de l'islam et est efficace parce qu'elle reflète le fait que l'islamophobie comprend à la fois des actes d'intolérance individuels et des éléments systémiques²⁶⁰.

²⁵⁵ RIDR, [Témoignages](#), 13 février 2023 (David Matas, conseiller juridique principal, B'nai Brith Canada).

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ RIDR, [Témoignages](#), 6 février 2023 (Jasmin Zine, professeure de sociologie, religion et culture, Option d'études musulmanes, Université Wilfrid Laurier).

²⁵⁸ RIDR, [Témoignages](#), 6 février 2023 (Jasmin Zine, professeure de sociologie, religion et culture, Option d'études musulmanes, Université Wilfrid Laurier).

²⁵⁹ Patrimoine canadien, [Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019–2022](#).

²⁶⁰ RIDR, [Témoignages](#), 27 mars 2023 (Amira Elghawaby, représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie).

Le comité convient que cette définition saisit efficacement les divers éléments de l'islamophobie au niveau individuel et systémique, ainsi que les attitudes et comportements allant des préjugés inconscients aux actes de haine violents.

C'est pour cette raison que le comité emploie dans le présent rapport le terme « islamophobie » pour désigner ces divers comportements et attitudes, tout en reconnaissant que d'autres termes tels que « haine antimusulmane » et « racisme antimusulman » peuvent aussi bien convenir dans différents contextes. En outre, le comité souhaite souligner que, quel que soit le terme choisi pour décrire ce phénomène, il est de la responsabilité de tous les Canadiens de la confronter. Chacun mérite de vivre dans une société exempte de préjugés, de discrimination et de violence. Le choix terminologique importe certes, mais il ne doit pas nous détourner de la nécessité urgente de défier l'hostilité très réelle que les musulmans vivent régulièrement dans la société canadienne.



Au centre, Nasra Adem, tête dirigeante de Black Art Matters, poète et activiste queer, et à droite, la poète Timiro Mohamed, posent pour une photo avec les sénatrices (à partir de la gauche) Paula Simons, Mobina S. B. Jaffer et Salma Ataullahjan lors d'une audience publique au centre-ville d'Edmonton le jeudi 8 septembre 2022.

ANNEXE B – Témoins

Lundi 13 juin 2022

Nusaiba Al-Azem, avocate, Conseil national des musulmans canadiens

Robert Burley, directeur principal, Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence, Sécurité publique Canada

Mustafa Farooq, chef de la direction, Conseil national des musulmans

Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien

Daniel J. Kuhlen, avocat, Conseil national des musulmans canadiens

Dominic Rochon, sous-ministre adjoint principal, Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité, Sécurité publique Canada

Chad Westmacott, directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada

Lundi 20 juin 2022

Amira Elghawaby, représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie

Anver Emon, professeur de droit et d'histoire, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel

Mohammed Hashim, directeur général, Fondation canadienne des relations raciales

Jasmin Zine, professeure de sociologie, religion et culture, Option d'études musulmanes, Université Wilfrid Laurier, à titre personnel

Mercredi 7 septembre 2022 (avant-midi) – Vancouver (Colombie-Britannique)

Kashif Ahmed, président du conseil d'administration, Conseil national des musulmans canadiens

Hasan Alam, cofondateur et agent de liaison communautaire, Ligne d'assistance juridique pour l'islamophobie

Tahzi Ali, secrétaire adjointe, Conseil des femmes de l'Association musulmane de la Colombie-Britannique

D^{re} Neila Miled, conseillère en matière de lutte contre le racisme, Faculté de médecine de l'Université de la Colombie-Britannique, Bureau pour un environnement respectueux, équitable, de la diversité et de l'inclusion

Amy B. Sajoo, chercheur résident et chargé de cours, École d'études internationales, Université Simon Fraser, à titre personnel

Mercredi 7 septembre 2022 (après-midi) – Vancouver (Colombie-Britannique)

Kasari Govender, commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique,
Bureau du commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique

Karim H. Karim, professeur de la Chancellerie, École de journalisme et de communication,
Université Carleton, à titre personnel

Abisola Kehinde, vice-présidente et sœur, Association des étudiants musulmans de
l'Université de la Colombie-Britannique

Rachna Singh, députée, Surrey-Green Timbers, secrétaire parlementaire pour les initiatives
de lutte contre le racisme, à titre personnel

Tariq Tyab, cofondateur, Foundation For A Path Forward

Jeudi 8 septembre 2022 (avant-midi) – Edmonton (Alberta)

Yasmeen Abu-Laban, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les
dimensions politiques de la citoyenneté et des droits de la personne et membre de l'Institut
canadien de recherches avancées, Université de l'Alberta, à titre personnel

Bashir Ahmed Mohamed, à titre personnel

Jibril Ibrahim, président, Société culturelle canado-somalienne d'Edmonton

Houssein Ben Lazreg, professeur de langues modernes et études culturelles, Université de
l'Alberta, à titre personnel

Rod Loyola, député d'Edmonton-Ellerslie, poète et artiste de la parole, à titre personnel

Dunia Nur, présidente et cheffe de la direction, African Canadian Civic Engagement Council

Said Omar, agent de liaison pour l'Alberta, Conseil national des musulmans canadiens

Farha Shariff, conseillère principale pour l'équité, la diversité, l'inclusion et la
décolonisation, au nom du bureau du doyen, faculté de l'éducation, Université de l'Alberta,
à titre personnel

Jeudi 8 septembre 2022 (après-midi) – Edmonton (Alberta)

Nasra Adem, chef de Black Art Matters, poète, artiste et activiste queer, à titre personnel

Vernon Boldick, coordonnateur des promotions et des communications, Société de guérison
traditionnelle de Bent Arrow

Ibrahim Karidio, ingénieur, Ville d'Edmonton, à titre personnel

Timiro Mohamed, poétesse, à titre personnel

Ibtissam Nkaili, analyste financière principale, Exportation et développement Canada, à titre
personnel

Temitope Oriola, professeur de criminologie et de sociologie à l'Université de l'Alberta et
président élu, Société canadienne de sociologie, à titre personnel

Wati Rahmat, fondatrice et directrice, Sisters Dialogue

Omar Yaqub, serviteur des serviteurs (DG), Association des services sociaux et familiaux islamiques

Mardi 20 septembre 2022 – Québec (Québec)

Laïla Aitoumasste, coordonnatrice, Centre culturel islamique de Québec

Saïd Akjour, à titre personnel

Rachad Antonius, professeur associé, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM), à titre personnel

Arroun Arafat Mfochivé Badiane, président, Association des étudiant(e)s musulman(e)s de l'Université Laval

Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte-parole, Centre culturel islamique de Québec

Nabila Daoudi, à titre personnel

Mohamad El Hafid, à titre personnel

Maxim Fortin, coordonnateur section de Québec, Ligue des droits et libertés

Mohamed Labidi, président, Centre culturel islamique de Québec

Yasser Lahlou, Association des étudiant(e)s musulman(e)s de l'Université de Montréal

Louis-Philippe Lampron, professeur titulaire en droits et libertés, chercheur pour le CRIDAQ et co-porte-parole du GEDEL, Faculté de droit, Université Laval, à titre personnel

Samer Majzoub, président, Forum musulman canadien

Thérèse Sagna, membre du conseil d'administration, Fédération des femmes du Québec

Nabila Yasmine Saidji, Collectif de lutte et d'action contre le racisme

Nadège Rosine Toguem, Collectif de lutte et d'action contre le racisme

Mercredi 21 septembre 2022 – Toronto (Ontario)

Furqan Abbassi, membre et entrepreneur, Soul Brothers Pakistan

D^r Mohammad Iqbal Al-Nadvi, président, Conseil canadien des imams

Heather Fenyes, présidente du conseil d'administration, Centus Citizenship Education Foundation

David Fisher, directeur général, Centus Citizenship Education Foundation

Taha Ghayyur, membre, Conseil canadien des imams

Rizwana Kaderdina, éducatrice, Muslim Educators Network of Ontario

Rabia Khokhar, enseignante et consultante en équité et éducation, à titre personnel

D^{re} Arfeen Malick, directrice de la santé mentale, Muslim Medical Association of Canada

Refaat Mohamed, président, Conseil canadien des imams

Omar Zia, éducateur, Muslim Educators Network of Ontario

Jeudi 22 septembre 2022 (avant-midi) – Toronto (Ontario)

Katherine Bullock, chargée de cours, Université de Toronto Mississauga, à titre personnel

Troy Jackson, cofondateur et président, auteur et interprète, El-Tawhid Juma Circle

El-Farouk Khaki, cofondateur, El-Tawhid Juma Circle, et fondateur de Salaam Queer Muslim Community, cofondateur de The Canadian Muslim Union, cofondateur du Muslim AIDS Project, membre fondateur de la Muslim Lawyers' Association

Sarah Khetty, directrice du marketing, Zabiha Halal

Shabnees Siwjee, directrice non désignée, Islamic Shia Ithna-Asheri Jamaat of Toronto

Hamid Slimi, président, Muslim Council of Peel

Jeudi 22 septembre 2022 (après-midi) – Toronto (Ontario)

Adem Ali, directeur des programmes, Somali Canadian Association of Etobicoke

Nouman Ashraf, professeur adjoint, Université de Toronto, à titre personnel

Shaykh Yusuf Badat, imam, Islamic Foundation of Toronto

Jad El Tal, directeur de la recherche et de la politique, Institut canado-arabe

Reyhana Patel, directrice des communications et des relations gouvernementales, Islamic Relief Canada

Anver Saloojee, vice-président intérimaire, Équité et inclusion communautaire, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel

Lundi 3 octobre 2022

Amina Abawajy, conseillère en éducation, Services des droits de la personne et de l'équité, Université Dalhousie, à titre personnel

Adil Afzal, expert principal en politique et islamophobie, Canadian Muslim Chaplain Organization (CMCO)

Mostafa Hanout, vice-président, Sabeel Muslim Youth and Community Centre

Abdal Khan, président, Association des musulmans de Moncton

Abdallah Yousri, imam, directeur général, Mosquée Ummah et centre communautaire

Lundi 24 octobre 2022

Ali Abukar, président-directeur général, Saskatoon Open Door Society

Fatimah Jackson-Best, professeure adjointe, Méthodes de recherche en santé, données probantes et impact, Université McMaster, à titre personnel

Nuzhat Jafri, directrice générale, Conseil canadien des femmes musulmanes

Maryam Khan, professeure adjointe, Faculté de travail social, Université Wilfrid Laurier, à titre personnel

Ali Lakhani, éditeur, Sacred Web

D^r Javeed Sukhera, chef du service de psychiatrie, Hôpital de Hartford, à titre personnel

Lundi 31 octobre 2022

Faheem Affan, assistant secrétaire national, Relations publiques, et directeur de l'Association des amis parlementaires, Ahmadiyya Muslim Jama'at Canada

Citra Ahmed, coordonnatrice des services sociaux, mosquée Al Rashid, Edmonton, à titre personnel

Evan Balgord, directeur général, Canadian Anti-Hate Network

Yasmin Jiwani, professeure, Département d'études en communication, Université Concordia, à titre personnel

Omar Mouallem, auteur, journaliste et réalisateur, à titre personnel

Leigh Naturkach, directrice générale, Mosaic Institute

Lundi 14 novembre 2022

Mark Flynn, commissaire adjoint, Police fédérale Sécurité nationale et police de protection, Gendarmerie royale du Canada

Nadine Huggins, dirigeante principale des ressources humaines, Gendarmerie royale du Canada

Samira Laouni, directrice du C.O.R. (Communication, ouverture, rapprochement interculturel) et présidente et co-fondatrice de la Semaine de la sensibilisation musulmane, à titre personnel

Monia Mazigh, auteure, activiste en droits de la personne et professeure agrégée de recherche, Département de langue et littérature anglaises, Université Carleton, à titre personnel

Chad Westmacott, directeur général, Direction de la sécurité communautaire, des services correctionnels et de la justice pénale, Sécurité publique Canada

Lundi 21 novembre 2022

François Boileau, ombudsman, Bureau de l'ombudsman des contribuables

Marcella Daye, conseillère principale en matière de politiques, Division des politiques, de recherche et des relations internationales, Commission canadienne des droits de la personne

Marie-Claude Landry, présidente et première dirigeante, Commission canadienne des droits de la personne

Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans

Haroon Siddiqui, journaliste et éditeur émérite,, Toronto Star, à titre personnel

Brian Smith, avocat principal, Division des services juridiques, Commission canadienne des droits de la personne

Nabil Sultan, directeur des communications et de l'engagement communautaire, Association musulmane du Canada

Lundi 28 novembre 2022

Ahmad Attia, membre du conseil d'administration des services policiers de Peel et PDG d'Incisive Strategy, à titre personnel

Carl Desmarais, directeur général, Exécution de la loi, Agence des services frontaliers du Canada

Nicole Giles, sous-directrice, Politiques et partenariats stratégiques, Service canadien du renseignement de sécurité

Gloria Haché, vice-présidente par intérim, Direction générale des ressources humaines, Agence des services frontaliers du Canada

Sharmila Khare, directrice générale, Direction des organismes de bienfaisance, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada

Scott Millar, vice-président, Direction générale de la politique stratégique, Agence des services frontaliers du Canada

Newton Shortliffe, directeur adjoint, Collecte, Service canadien du renseignement de sécurité

Geoff Trueman, sous-commissaire, Direction générale de la politique législative et des affaires réglementaires, Agence du revenu du Canada

Lundi 6 février 2023

Fatima Coovadia, commissaire, Commission des droits de la personne de la Saskatchewan, à titre personnel

Barbara Perry, professeure et directrice, Centre sur la haine, les préjugés et l'extrémisme, Faculté des sciences sociales et humaines, Université Ontario Tech, à titre personnel

Shahina Siddiqui, cofondatrice et directrice exécutive bénévole de l'Association des services sociaux islamiques, à titre personnel

Jasmin Zine, professeure de sociologie, religion et culture, Option d'études musulmanes, Université Wilfrid Laurier, à titre personnel

Lundi 13 février 2023

Terrance S. Carter, avocat, Carters Professional Corporation, à titre personnel

Iqra Khalid, député de Mississauga—Erin Mills

David Matas, conseiller juridique principal, Bureau national, B'nai Brith Canada

Michael Mostyn, chef de la direction, Bureau national, B'nai Brith Canada

Naheed Nenshi, ancien maire de Calgary, à titre personnel

Richard Robertson, gestionnaire, Département de la recherche, Bureau national, B'nai Brith Canada

Sameer Zuberi, député de Pierrefonds—Dollard

Lundi 6 mars 2023

Karim Elabed, imam de la mosquée de Lévis, Association des musulmanes et musulmans du Grand Lévis, à titre personnel

Rabia Khedr, présidente-directrice générale, DEEN Support Services, et membre du conseil d'administration, Federation of Muslim Women, à titre personnel

Pierre-Paul Noreau, président, Conseil de presse du Québec

Michael Taylor, imam, à titre personnel

Lundi 20 mars 2023

Fahad Ahmad, professeur adjoint, Université métropolitaine de Toronto, à titre personnel

Barbara Jackman, avocate, Jackman and Associates, à titre personnel

Thomas Juneau, professeur agrégé, Université d'Ottawa, à titre personnel

Tim McSorley, coordonnateur national, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles

Abdul Nakua, membre de la direction, Association musulmane du Canada

Lundi 27 mars 2023

Gaveen Cadotte, sous-ministre adjointe, Stratégie antiracisme et Plan d'action de lutte contre la haine, Patrimoine canadien

John Davies, directeur général, Secrétariat de l'OSSNR, Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR)

L'honorable Marie Deschamps, présidente, Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR)

Amira Elghawaby, représentante spéciale du Canada chargée de la lutte contre l'islamophobie, à titre personnel

Peter Flegel, directeur général, Secrétariat fédéral de la lutte contre le racisme, Patrimoine canadien

Mala Khanna, sous-ministre déléguée, Patrimoine canadien

Foluke Laosebikan, membre, Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR)

ANNEXE C – Missions d’étude et Activité de liaison

Mardi 6 septembre 2022

[Masjid Al-Salaam Mosque and Education Centre](#) (Vancouver, Colombie-Britannique)

Jeudi 8 septembre 2022

[Mosquée Al Rashid](#) (Edmonton, Alberta)

Lundi 19 septembre 2022

[Centre Culturel Islamique de Québec](#) (Québec, Québec)

Mercredi 21 septembre 2022

[École secondaire Clarkson](#) – activité de liaison (Mississauga, Ontario)

[ISNA \(Islamic Society of North America\) Canada](#) (Mississauga, Ontario)

Jeudi 22 septembre 2022

[Islamic Shia Ithna-Asheri Jamaat of Toronto](#) (ISIJ) - Jaffari Islamic Centre (JIC) (Toronto, Ontario)

ANNEXE D – Mémoires et preuve additionnelle

Agence du revenu du Canada, [Suivi de témoignage](#), 9 janvier 2023

B’nai Brith Canada, [Mémoire](#), 13 février 2023

Commission canadienne des droits de la personne, [Mémoire](#), 19 décembre 2022

Conseil canadien des affaires publiques musulmanes, [Mémoire](#), 5 janvier 2023

Conseil de presse national (John Fraser), [Mémoire](#), 14 mars 2023

Conseil national des musulmans canadiens (Amad Al Qadi), [Suivi de témoignage](#), 26 octobre 2022

Mohamad El Hafid, [Mémoire](#), 24 octobre 2022

Foundation For A Path Forward (Yusuf Siraj), [Mémoire et addendum](#), 7 septembre et 13 octobre 2022

Islamic Relief Canada, [Mémoire](#), 20 septembre 2022

Meta Platforms, Inc., [Mémoire](#), 7 décembre 2022

Mosquée Al Rashid, Edmonton, [Mémoire](#), 9 novembre 2022

Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (l’honorable Marie Deschamps), [Suivi de témoignage](#), 4 avril 2023

Patrimoine canadien, [Suivi de témoignage](#), 20 avril 2023

Sacred Web (Ali Lakhani), [Suivi de témoignage](#), 30 décembre 2022

Sécurité publique Canada (Chad Westmacott), [Suivi de témoignage](#), 8 septembre 2022

Société Radio-Canada (Shaun Poulter), [Lettre réponse](#), 3 mars 2023

Michael Taylor, imam, [Suivi de témoignage](#), 20 mars 2023

Zabiha Halal (Sarah Khetty), [Mémoire](#), 22 septembre 2022

Beisan Zubi, [Mémoire](#), 14 mars 2023

ANNEXE E – Pièces à l’appui

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, [Les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe : résultats d’une recherche menée à travers le Québec](#), Août 2019

Catherine Dauvergne (2020), « [La sexospécificité de l’islamophobie pour mieux comprendre les lois sur l’immigration](#) », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 46, no 12, p. 2569 à 2584, DOI : 10,1080/1369183X.2018.1561066

Haroon Siddiqui (2022), “[Muslims and the Media: A uniquely shameful chapter](#)” (disponible en anglais uniquement), Literary Review of Canada

Jasmin Zine (2022), « [The Canadian Islamophobia Industry: Mapping Islamophobia’s Ecosystem in the Great White North](#) » (disponible en anglais uniquement), Islamophobia Studies Center, Berkely, California

Katherine Bullock (2017), « [Policy Backgrounder: Defining Islamophobia for a Canadian Context](#) » (disponible en anglais uniquement), Tessellate Institute



Imprimé par le service des impressions du Sénat /
Printed by Senate Printing Service

sencanada.ca

